

Rapport n°1 :

**Approbation du verbatim du Conseil d'administration
du 17 décembre 2021**

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY - Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	27 janvier 2022

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

Préambule : Présentation du projet HARMi	3
1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 18 novembre 2021	4
2. Budget rectificatif 2021	4
3. Budget initial 2022.....	10
4. Accord de consortium SFRI UBFC-InteGrate	20
5. « Portail TrouverMonMaster » : Mise à jour des informations relatives aux Masters UBFC pour l'année universitaire 2022-2023	25
6. Droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires et modalités d'exonération	28
7. Ventilation 2022 des crédits récurrents alloués par les établissements membres aux laboratoires de recherche du site BFC	30
8. Transfert du projet PIA EquipEx IMAPPI (N°ANR-10-EQPX-0005) de la Fondation de Coopération Scientifique BFC à UBFC	33
9. Transfert du projet PIA EquipEx OSCILLATOR IMP (N°ANR-11-EQPX-0033) de la Fondation de Coopération Scientifique BFC à UBFC	33
10. Aide financière exceptionnelle pour personnel UBFC en difficulté	34
11. Projets déposés par UBFC dans le cadre du Règlement d'intervention Recherche 2022 de la Région BFC	35
12. Projet ADtrain4Health subventionné dans le cadre de l'AAP 2021 du programme Erasmus+ au titre de l'action Partenariats de coopération dans l'enseignement supérieur	36
13. Projet de mobilité (2020-1-FR01-KA103-079292) de l'enseignement supérieur au titre du programme ERASMUS+	38
14. Questions diverses	39

(La séance est ouverte à 14 h 30, en visioconférence via Teams, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous.

Je vous propose de commencer.

Pour l'instant, nous n'avons pas le quorum "physique", sachant que nous sommes en réunion virtuelle, mais nous allons commencer car je pense que les choses vont s'améliorer dans le temps et nous passerons au vote du budget lorsque nous aurons le quorum.

Je vais tout d'abord faire un rappel des procurations :

M. Porte a une procuration de M. Roland de La Brosse,
Mme Vignot a une procuration de M. Charles Demouge,
Mme Carroger a une procuration de Mme Baille,
Mme Munier-Jolain a une procuration de M. Hameau,
Mme Cayot a la procuration de M. Jauzein,
Mme Maurel a une procuration de M. Deffontaines,
Mme Di Scala a une procuration de Mme Fougère,
M. Bouchet a une procuration de Mme Guibert,
Mme Bartasyte a une procuration de M. Vannièrre,
J'ai moi-même la procuration de Mme Hervet.

Madame Maurel veut intervenir.

Mme Maurel.- Oui. Nous souhaiterions faire une déclaration avant le début de CA. Je ne sais pas si vous souhaitez que je la fasse tout de suite ou si vous avez une ou deux informations à nous donner auparavant.

M. Grevey.- Je voulais vous parler du projet HARMi, mais si vous voulez faire votre déclaration, allez-y.

Mme Maurel.- Je pense que c'est préférable, effectivement.

Le SNESUP-FSU souhaiterait intervenir au sujet des délais de transmission des documents aux administrateurs et administratrices de ce conseil d'administration.

Dans un courriel du 8 décembre, à 16 h 49, soit huit jours avant le conseil d'administration y compris le week-end, nous avons reçu neuf rapports sur les 12 prévus et les trois manquants nous étaient annoncés ultérieurement.

Ce même jour, j'ai envoyé un courriel demandant quand nous seraient envoyés ces trois autres rapports : le budget rectificatif 2021, le budget initial 2022 et l'accord consortium, en rappelant également que ces rapports, comme tous les autres, demandaient toute l'attention des administrateurs et des administratrices et que notre temps était très contraint.

À ce jour, je n'ai reçu aucune réponse à ce courriel.

Ces trois rapports nous sont finalement parvenus le 10 décembre à 16 h 34, soit six jours avant le conseil d'administration, là aussi y compris le week-end.

Nous considérons que le temps d'examen et de concertation au sein de nos organisations syndicales et éventuellement entre les organisations syndicales n'est pas suffisant.

Nous constatons que les délais de transmission ne respectent pas les délais réglementaires. Cela n'améliore à l'évidence par l'exercice de plein droit de contrôle des administrateurs et administratrices.

Nous demandons une fois de plus que les documents, tous les documents, nous soient envoyés en temps et en heure et dans un délai minimum de 10 jours.

M. Grevey.- Votre demande est légitime, Madame.

Mme Maurel.- Monsieur Grevey, vous m'aviez déjà répondu cela lors du CA 10 décembre 2021 et il se reproduit la même chose, sachant que le budget rectificatif et le budget initial ne sont pas de petits rapports. L'accord consortium compte plus de 100 pages.

Il n'est pas raisonnable d'envoyer aux administrateurs et administratrices qui ont d'autres responsabilités par ailleurs, parfois d'autres conseils et d'autres engagements, des documents d'une telle importance six jours avant.

M. Grevey.- Oui. Je ne peux que souscrire à ce que vous dites.

Mme Maurel.- Je vous prie de m'excuser. Je voudrais ajouter une chose que j'ai oublié de dire et qui est très importante.

Nous tenons à préciser que la remarque ne vise en aucune manière le travail des personnels administratifs de l'UBFC, mais l'organisation du fonctionnement de ses instances.

M. Grevey.- Nous allons essayer de nous améliorer parce que je crois que tout le monde fait le maximum pour essayer d'y arriver. Mais je constate, comme vous, que nous avons des difficultés pour tenir les délais. Nous allons donc essayer de faire mieux.

Préambule : Présentation du projet HARMi

Je vous propose de parler du projet qui était marqué en préambule, qui est le projet HARMi qui a été labellisé dans le cadre des appels à projets du PIA qu'on appelle Excellences, c'est-à-dire toutes sortes d'excellences.

C'est un projet qui a été labellisé parmi les 15 qui l'ont été au niveau national sur une quarantaine de projets - je crois - qui avaient été déposés. C'est une belle réussite pour le site qui montre que nos chercheurs sont toujours au top, si vous me permettez l'expression.

Ce projet - et là je parlerai sous le contrôle de Pascale Neige et de Nathalie Munier-Jolain qui sont sans doute plus à même que moi de parler de ce projet - rassemble plus de 250 chercheurs qui viennent des laboratoires de l'université de Bourgogne, de Franche-Comté, d'AgroSup notamment dans des UMR INRAE CNRS et qui viennent également des CHU de Besançon et de Dijon. Il associe aussi des entreprises locales.

Ce projet est porté par Laurent Philippot qui est Directeur de recherche INRAE, qui a reçu récemment le Laurier du défi scientifique 2021 par le PDG de l'INRAE et la Ministre pour ses travaux sur la microbiologie des sols, si j'ai bien compris. Laurent Philippot est un microbiologiste des sols. Il est secondé dans ce projet par Didier Hocquet, qui est quelqu'un du CHU de Besançon et du laboratoire ChronoEnvironnement, qui est un microbiologiste clinique, ainsi que de Monsieur Michel Chalot, de l'université de Franche-Comté, toujours du laboratoire ChronoEnvironnement, qui est un spécialiste de bioremédiation.

Ce projet vise à étudier le comportement des écosystèmes microbiens, des microbes, en gros, pour pouvoir les utiliser pour répondre à des problématiques mondiales actuelles telles que par exemple la séquestration de gaz à effet de serre dans les sols, pour travailler sur l'alimentation durable et dans beaucoup d'autres domaines.

Ce consortium de chercheurs va de l'écologie à la science des sols, en passant par la médecine, la génétique et même la paléontologie. Cela couvre donc un large spectre de domaines scientifiques.

C'est vraiment un projet intéressant qui va se déployer selon quatre piliers :

- Tout d'abord, un pilier de renforcement de la recherche interdisciplinaire au meilleur niveau, c'est-à-dire dans un contexte international, avec des collaborations scientifiques que l'on va essayer de porter de plus en plus entre les chercheurs du site, mais également avec des chercheurs d'autres sites.
- Ils vont également être dans le développement de cursus de formation pour la recherche, c'est-à-dire les cursus master-doctorat dans ce qu'on appelle les Graduate Schools.
- Ce projet va aussi s'intéresser au développement des plateformes techniques du site et développement / ouverture des plateformes.
- Il va, dans un 4^{ème} pilier, nourrir le lien science-société.

C'est un projet qui est tout à fait intéressant, qui est bien ancré dans les problématiques actuelles et qui va permettre à nos chercheurs de bénéficier de financements pour mener leur recherche.

C'est donc vraiment une grande satisfaction que nos chercheurs aient réussi cet exploit d'être sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets qui s'appelait ExcellencES sous toutes ses formes.

Je ne sais pas si quelqu'un veut ajouter quelque chose ? (*Néant*).

Sinon, ce que je peux vous dire, c'est que lors du prochain conseil d'administration, Laurent Pilippot et ses adjoints seront là pour nous parler un peu plus en détail de ce projet. C'était l'information que je voulais vous donner.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 18 novembre 2021

Nous allons passer maintenant à l'approbation du verbatim.

Nous avons le quorum. Nous avons 24 présents et 8 procurations.

Je vous propose de voter le verbatim.

Est-ce qu'il y a des remarques sur le verbatim qui vous a été proposé ? (*Néant*).

Qui ne veut pas prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Mme Maurel.- Je m'abstiens car je n'étais pas présente à ce conseil d'administration. Par contre, Monsieur Deffontaines, pour qui j'ai la procuration, vote ce PV.

M. Grevey.- D'accord. Donc 1 abstention.

2. Budget rectificatif 2021

Je vous propose maintenant de passer au sujet n° 2 qui concerne le budget rectificatif.

Je vais projeter un document.

Nous allons prendre la parole à deux voix au minimum, avec le Directeur général des services, Éric Commeau et nous parlerons sous le contrôle de la DAF, Éric Noirjean et Audrey Debiez.

M. Commeau.- Mesdames, Messieurs, je vais tout d'abord vous dire en préambule – et ce n'est pas une réponse ou une excuse suite à l'intervention de Madame Maurel - que c'est la première année qu'UBFC présente un budget rectificatif qu'il a fallu

construire en même temps que le budget initial pour 2022, ceci en faisant en sorte que les chiffres coïncident bien. Cela a aussi été un dialogue avec l'Etat que nous avons eu très récemment.

Mais nous ferons effectivement en sorte, dorénavant, de respecter les délais légaux de transmission des documents.

Ce budget rectificatif 2021 s'élève, en prévisions de recettes, à 42 735 000 € et, en prévisions de dépenses, à 29 330 000 €. Il est donc excédentaire, très excédentaire cette année, mais c'est une année un peu exceptionnelle puisque nous avons eu des encaissements très importants en fin d'année, notamment de l'ANR, largement supérieurs aux dépenses exécutées sur l'année. Ce sont des encaissements qui auraient bien entendu dû être perçus pour les années précédentes et que nous n'avons eus qu'en 2021. On vous expliquera plus loin comment tout cela s'organise.

Dans cette prévision de dépenses et de recettes, la masse salariale Etat s'élève à 1 626 000 €.

Nous avons souhaité également vous redire, puisque cela a été dit à plusieurs reprises, mais là, on vous donne des chiffres un peu plus précis, quelle est l'évolution du nombre d'opérations qui sont en gestion dorénavant à l'UBFC. Vous avez à l'écran deux graphiques qui disent à peu près la même chose, en AP/CP et en nombre total d'opérations. Vous voyez que si l'on prend les opérations globales ouvertes, on était en 2017 à 145 et on est passé à 475 en 2020. Cela n'a cessé de croître en 2021 et cela croîtra encore en 2022, j'anticipe un peu.

Ce qui explique là aussi, sachant que ce n'est pas une excuse, que le service des finances n'a pas connu une augmentation de ses effectifs dans les mêmes proportions. Il a donc absorbé un nombre d'opérations, notamment des activités fléchées liées à des activités de recherche, très important, multiplié par presque 4.

Voilà en préambule. Je cède la parole à Monsieur Grevey pour vous décrire le premier tableau.

Je vous prie de m'excuser car j'aurais dû vous dire que ce budget répond à des normes imposées, qui nous sont imposées par les services de l'État. Nous avons des tableaux à remplir. Ce qui n'est pas toujours simple car nous n'avons pas forcément les outils qui nous permettent de faire les extractions et les liens d'un tableau à l'autre. C'est ce qui explique qu'il faut quelquefois s'y reprendre à plusieurs fois pour que les tableaux coïncident bien aux attentes de l'Etat.

On vous expliquera d'ailleurs plus tard qu'il y a deux tableaux que nous avons préféré ne pas vous communiquer parce qu'ils n'auraient pas été exacts. Nous nous engageons à vous les communiquer au prochain CA.

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, je voulais ajouter ce point d'importance.

M. Grevey. - Je vous en prie.

Je vais vous parler des emplois. Nous avons différents types d'emplois à UBFC, nous avons les emplois dits sous titre 2, les emplois Etat, dont a fait mention notre DGS tout à l'heure. Ils n'apparaissent pas ici parce qu'ils ne rentrent pas dans le budget d'UBFC puisque nous ne sommes pas aux responsabilités et compétences élargies.

En revanche, dans ce budget, on va retrouver des emplois que l'on dit également sous plafond Etat, c'est la première colonne. Ce qui nous intéresse, c'est la colonne entourée de rouge sur la gauche. Cela concerne principalement des emplois de doctorants, notamment des doctorants qui sont arrivés dans le cadre de la LPR, plus un emploi (dans la petite ligne verte) qui correspond à de la formation tout au long de la vie.

Ensuite, dans la 2^{ème} colonne rouge, où on arrive à un sous-total de 322,72 enseignants-chercheurs, ce sont principalement des doctorants et des postdoctorants.

En dessous, vous avez un sous-total de 83,25. Ce sont des personnels que l'on dit BIATSS, c'est-à-dire des personnels administratifs, techniques, ingénieurs, etc., qui concourent aux missions également dans le cadre soit de projets portés par les chercheurs,

soit qui sont attachés au siège d'UBFC. Ce qui fait que dans cette catégorie d'emplois que je vais appeler « les contractuels », nous avons un total de 405,97.

Ce qui fait que quand on regarde le total et que l'on fait une petite différence par rapport au budget initial 2021, on a une variation qui est de moins 45 ETPT (équivalents temps plein travaillés), ce qui fait une diminution de 10 % par rapport aux prévisions.

Quelques petits commentaires. Comme je vous l'ai déjà indiqué, ce qu'on appelait sous plafond dans la ligne qui était verte tout à l'heure, c'est un poste qui est sur la formation tout au long de la vie. Les crédits sont reversés à des établissements, AgroSup et UTBM. Nous avons également ici quelques contrats doctoraux.

Ensuite, c'est sur ressources propres, c'est-à-dire les contractuels. On voit les contractuels qui sont concernés, en sachant qu'on a identifié l'origine ISITE, l'origine de l'ANR, les autres appels à projets et puis les fonctions supports UBFC.

Vous avez ensuite les effectifs de doctorants. On voit qu'on a 99 ETPT doctorants contractuels qui sont financés par la Région Bourgogne-Franche-Comté, 96 par ISITE, 61 par l'ANR et 36 dans la recherche de l'EUR (Ecole Universitaire de Recherche) EIPHI.

Il y a une diminution globale des effectifs liée à une diminution des effectifs malgré des prolongations de contrat, de nouvelles mesures RH, etc.

Ce que l'on voit, c'est que 95 % de la masse salariale est financée sur projets de recherche et de formation.

Des indicateurs nous permettent de voir comment tout ceci évolue dans le temps.

On voit que dans le compte financier 2018, on avait à peu près 3/4 de doctorants, postdoctorants et 1/4 de BIATSS et qu'on est plutôt, maintenant, aux alentours de 80 % de doctorants, postdoctorants et seulement 20 % de personnels BIATSS. Ce qui veut dire qu'on maîtrise tout de même la situation, même s'il faudrait peut-être encore renforcer les services supports d'UBFC.

Sur le graphe en haut à droite, on voit qu'on est sur une croissance très forte du nombre de personnes. C'est la courbe qui est en orangé, avec l'axe qui l'explique à droite. Les barres, soit rouges, soit bleues, font référence à ce qui se passe sur la gauche, c'est-à-dire les montants liés à la masse salariale. Cela nous donne des indications sur ce qui se passe.

Dans le tableau de dessous, on a à nouveau les doctorants, postdocs, les BIATSS et puis ce qu'on appelle l'indemnitaire. L'indemnitaire, c'est pour payer les primes, par exemple des directeurs d'école doctorale, etc. Le volume est assez variable en fonction des années. Il a un petit peu augmenté.

Sur le tableau des autorisations budgétaires, je vais laisser la main au DGS.

M. Commeau. - Nous allons parler tout d'abord des recettes. Vous avez un tableau qui synthétise un certain nombre d'informations.

On distingue deux types de recettes :

- les recettes dites globalisées, c'est-à-dire qui ne sont pas affectées à une opération, notamment à des opérations de recherche en particulier, qui sont les recettes qui permettent à la structure de fonctionner,

- les recettes dites fléchées, qui sont liées à des activités particulières pour lesquelles nous n'avons pas d'autonomie sur l'affectation de ces recettes.

Sachant que même les recettes globalisées ne sont pas aussi autonomes que cela.

Sur les recettes globalisées, nous avons essentiellement deux sources qui se montent, après avoir intégré un certain nombre de recettes au budget rectificatif, à un peu plus de 3,4 millions. La première de ces sources de financement est la subvention pour charge de service public qui a été, pour 2021, d'un peu plus de 1,5 million. Dans ces 1,5 M€, il faut noter qu'une part de cette subvention ne sera pas reconduite l'année prochaine, ce sont 1 million qui étaient attribués à RITM pour l'hybridation des formations.

En fait, en vitesse de croisière, nous sommes plutôt autour de 500 000 € puisque cette subvention de 1 million ne sera pas reconduite.

L'autre source de financement de ces recettes globalisées, c'est ce qu'on appelle les recettes propres. Ce sont essentiellement les frais de gestion et les cotisations des établissements membres, pour un montant total 2021 de 1 866 000 €.

L'autre partie, ce sont les recettes fléchées. Cette année, il n'y a pas eu de financement de l'Etat fléché puisque nous en avons eu au budget initial et on les a retirés au budget rectificatif.

La grosse masse, ce sont bien entendu les autres financements publics fléchés sur les opérations de recherche. On avait inscrit au budget 28,6 M€. Nous aurons finalement eu 35 792 000 €, c'est-à-dire un peu plus de 10 M€ supplémentaires.

De manière un peu plus marginale mais tout de même importante, nous avons des recettes propres fléchées. Ce sont des financements liés à des projets et des partenariats avec des entreprises ou les recettes liées au Polytechnicum. Ce qui nous fait, en autorisations de recettes, un montant total de 42 735 000 €, avec un différentiel important, de plus de 10 M€, par rapport à ce que nous avons initialement prévu au budget initial. Voici pour les recettes.

Pour les dépenses, là aussi, nous avons essayé de résumer dans un tableau de manière synthétique. Vous avez plus d'explications dans le rapport qui vous a été transmis. Nous avons bien entendu réparti ces dépenses en trois grandes catégories, comme cela nous est demandé par les services de l'État :

- le personnel, les frais liés au personnel,
- le fonctionnement général et interventions,
- l'investissement.

On fait la distinction entre autorisations d'engagement et crédits de paiement, mais cela se rejoint sur un certain nombre de points de vue.

Les dépenses de personnel représentent l'essentiel des dépenses.

En crédits de paiement, on arrive à 16 204 000 € pour l'année 2021.

Sur les frais de fonctionnement, on est à un petit peu moins de 10 M€ (9 954 000 €).

Sur l'investissement, on est environ à 3,2 M€.

À chaque fois, pour la pleine compréhension de chacun, nous avons distingué ce qui relevait du personnel général, donc du fonctionnement général, du personnel lié à ISITE qui va malheureusement s'amenuiser et puis les autres contrats, essentiellement les contrats de recherche. Et nous avons fait la même chose pour le fonctionnement et l'investissement.

On vous a fait également un tableau des recettes budgétaires de manière très synthétique. Nous avons résumé cela sur trois lignes : les recettes globalisées, l'inscription au budget initial, le budget rectificatif, la variation et la ventilation. Vous voyez donc que l'essentiel de nos recettes sont des recettes fléchées, pour un total de 42 736 000 €.

Ensuite, je ne vais pas détailler ligne par ligne, mais on vous a mis dans des trois *slides* suivantes le détail de ces recettes ressources propres globalisées en fonction des projets qui ont été menés en 2021.

Si vous avez des questions, le Président, moi-même ou les services de la direction des finances pourront y répondre.

M. Grevey.- En termes d'autorisations d'engagement ou de crédits de paiement, on voit qu'on est aux alentours de 29 millions et un petit peu plus en crédits de paiement. Ce qui veut dire qu'on a eu des engagements antérieurs qui n'avaient pas été payés, mais ce n'est pas l'objet ici. Il s'agit de voir la variation du budget rectificatif par rapport au budget initial. On voit qu'on a une diminution qui est de l'ordre de 20 % des différents postes.

Le poste le plus impacté est celui des investissements, c'est-à-dire que les chercheurs ont beaucoup moins investi. En revanche, le poste qui a le moins bougé est celui des RH parce que les personnels sont en poste sur les projets. Le fonctionnement a également été amputé en fonction de ce qu'on regarde, soit en AE ou en CP, de 13 à 18 %.

Ces écarts sont expliqués assez simplement, ce qui fait que nous avons un solde budgétaire qui était prévu initialement -1,4 million d'euros. Mais comme nous avons reçu une grosse subvention (arriérés de paiement de l'ANR pour le projet ISITE), nous ressortons finalement avec un solde budgétaire de 13,4 M€. C'est-à-dire que nous avons reçu 13,4 M€ de plus que ce que nous avons dépensé.

Si on répartit en fonction des différentes masses, ce que l'on peut dire, c'est que dans ce qu'on a appelé le « général », nous avons un peu plus de personnels que ce que l'on avait prévu initialement parce que nous avons renforcé les services supports, nous avons diminué un peu l'investissement, ainsi que le fonctionnement, sachant que ce n'est pas énorme.

Sinon, si on regarde du côté de l'ISITE, on voit que les choses se sont maintenues à peu près tel que prévu. Nous avons eu un peu plus de personnels parce qu'il y avait une augmentation de l'activité, notamment de doctorants et de postdocs.

Pour les autres contrats, le fonctionnement a plus diminué et les investissements également, tout comme le personnel, c'est-à-dire que les projets ont avancé un peu moins vite que ce qui était prévu.

La répartition par grands projets UBFC. C'est là un tableau que vous avez également dans votre document, qui prend en compte les écoles doctorales, les projets ANR, H2020, etc., ce qui nous permet d'avoir une idée de comment les choses se sont déroulées, avec des variations qui sont les plus importantes du côté des projets ANR et du côté des contrats doctoraux qui n'ont pas démarré aussi vite que ce que l'on prévoyait. Il y a également des choses qui ont bougé du côté de l'ISITE.

M. Commeau.- On propose maintenant un petit focus rapide sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement du siège, c'est-à-dire la maison en ordre de marche hors opérations de recherche ou de formation. Là aussi, nous avons distingué les dépenses avec des financements fléchés, notamment le soutien RH de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui nous finance six postes à hauteur de plus de 230 000 € et puis les dépenses financées par ressources propres, qui s'élèvent au total à 1,7 M€. Rapporté au budget, vous voyez que nous ne faisons pas de folies en termes de dépenses de fonctionnement du siège et on verra, dans le budget 2022, que c'est même parfois un peu juste, notamment en termes de ressources humaines.

Ce que l'on voit dans les charges transverses, c'est essentiellement du personnel. Nous avons la communication, du personnel pour le fonctionnement, pour les affaires juridiques avec un certain nombre d'opérations qui passent par notre service juridique. Le gros poste, notamment en termes d'investissement, c'est le numérique. Pour le patrimoine, il s'agit de nos locaux. Nous sommes logés gratuitement à Besançon, mais nous louons des locaux à la MRI à Dijon, ainsi que les fluides pour tous ces bâtiments.

M. Grevey.- Ensuite, on peut vous parler des équilibres financiers en vous présentant un tableau qui est un peu particulier, il s'agit d'un tableau qui mélange les aspects budgétaires et financiers. La partie orange de ce tableau reprend des choses qui sont hors budgétaire. Ce sont des conséquences de certaines actions que l'on peut retrouver sur le compte en banque, nous avons notamment une première ligne renseignée qui concerne les opérations pour compte de tiers.

Les opérations pour compte de tiers sont des reversements de crédits que l'on reçoit mais qui sont fléchés en direction de certains établissements sur certains projets. En quelque sorte, même si le terme n'est pas très bon, nous avons plutôt un rôle de boîte aux lettres dans ce cas.

La deuxième ligne concerne plutôt les aspects de TVA. Sur la partie droite de cette ligne, on a un montant de 622 796 € qui correspond à de la récupération de TVA sur des opérations antérieures.

Ensuite, on avait un budget initial qui prévoyait un solde budgétaire déficitaire, on est donc là sur le sommet du côté des besoins, de 1 356 429 €. Au final, dans le budget rectificatif, on a un solde budgétaire excédentaire de 13 402 353 €.

C'est tout ce que j'ai à dire sur ce tableau.

M. Commeau. - Pour résumer l'état des finances d'UBFC à ce jour, donc quasiment au 31.12.2021, c'est une année assez exceptionnelle qui nous permet d'avoir quatre indicateurs qui rendent compte de la situation patrimoniale en droits constatés - pour parler le langage des financiers - qui sont tous très positifs. Mais vous verrez pour le budget initial que c'est très exceptionnel.

Nous avons un résultat prévisionnel de 724 000 €, donc un compte de résultat très positif.

La capacité d'autofinancement est de 1 565 000 €. L'autofinancement est ce qui nous permet de financer l'activité de l'établissement.

L'apport au fonds de roulement est de 1 450 000 €, qui est donc là aussi largement positif et que nous aurions souhaité encore plus important. Mais on verra que c'est un peu compliqué. Cet apport au fonds de roulement nous permet de financer les emplois durables, c'est-à-dire que cela sert essentiellement à financer des investissements. Cela peut exceptionnellement financer du fonctionnement, mais il faut que nous ayons l'autorisation du recteur. Il s'agit donc d'un bon apport pour cette année, mais notre fonds de roulement mériterait d'être plus important encore qu'il l'est.

Et puis la variation de trésorerie, avec la conséquence des encaissements importants que nous avons reçus en fin d'année, donc avec un solde très positif de presque 8,5 M€.

Ce qui fait qu'on vous demande de voter sur un certain nombre de tableaux et d'indicateurs. On vous demande de voter les autorisations suivantes :

- les 2,5 ETP sous plafond,
- les 405,97 ETPT hors plafond,
- la répartition des autorisations d'engagement pour un peu plus de 28 600 000 € avec la répartition personnel, fonctionnement et investissement,
- les crédits de paiement, là aussi avec la même répartition,
- les prévisions de recettes à un peu plus de 42 735 000 €,
- le solde budgétaire (article 1)
- la variation de trésorerie, le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement et la variation de fonds de roulement (article 2).

Comme je vous l'ai indiqué, on aurait dû vous présenter également deux tableaux dits les tableaux 9 et 10 - je parle sous le contrôle de mes collègues des finances. Nous n'étions pas en mesure de vous donner des chiffres suffisamment fiables parce que cela demande des recoupements, ce sont des tableaux assez complexes à renseigner. En accord avec le rectorat, nous nous sommes engagés à vous les fournir, à consolider tout cela en 2022 et à les présenter au moment du compte financier, c'est-à-dire au mois de mars.

M. Grevey. - Si vous avez des questions, des commentaires, n'hésitez pas. (*Néant*). S'il n'y a pas de commentaire ou de question, je vais vous proposer de passer au vote.

J'affiche l'article 1 que vous avez sur le projet de délibération qui vous a été envoyé et le projet d'article 2.

Qui refuse de prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je considère que le vote est à l'unanimité. Si quelqu'un n'est pas d'accord, qu'il se manifeste. (*Néant*).

Merci.

Nous allons vous proposer de passer maintenant au budget initial.

3. Budget initial 2022

M. Commeau. - Nous allons refaire le même exercice de duettistes !

Le budget rectificatif est un constat, c'est une photographie à peu près stabilisée de l'état de nos finances. Le budget initial est un budget prévisionnel, ce sont des intentions.

Vous avez vu, dans le budget rectificatif 2021, qu'entre les prévisions que nous avons en début d'année et ce qui a été réalisé, il peut y avoir des variations très importantes.

En l'état actuel des choses et de nos connaissances, ce budget 2022 sera un petit peu plus tendu que le budget 2021. Cela s'explique très bien par le fait que nous avons des prévisions de recettes qui sont moindres que celles constatées en 2021 puisque nous en avons touché beaucoup pour des opérations qui vont se dérouler encore en 2022, voire plus tard. Par contre, les dépenses et notamment celles liées à ISITE sont en augmentation puisque nous sommes à près de 49 800 000 €.

Ce qui fait que nous constatons un déficit budgétaire, ce qui peut paraître effrayant, de 21 725 000 €, mais qui s'explique par des encaissements moindres et des dépenses exécutées sur l'année qui sont en croissance.

Avec tous ces chiffres, lorsqu'on parlera d'emploi, il y a la même précaution qu'on a prise pour le budget rectificatif, cela n'intègre pas la masse salariale au titre 2, Etat, qui s'élève, en l'état de nos connaissances et cela pourra peut-être varier – on espère à la hausse - à 1 511 000 €.

Les points clés de ce budget :

- Un budget opérationnel en augmentation, notamment avec l'exécution de projets structurants tels qu'EquipEx, vous connaissez ces équipements, et HARMI dont le Président a parlé en préambule,

- La mobilisation des crédits de la Région qui sont également en augmentation.

- Un recours accru à des crédits budgétaires en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour 5,7 M€. Ce sont des retraitements d'opérations comptables qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie. Là, j'avoue très humblement que si vous me posez des questions, je ne serai pas en mesure d'y répondre. Je céderai donc volontiers la parole à mes collègues de la DAF.

- Une trésorerie mobilisée pour avancer des fonds. Je vous ai parlé d'EquipEx, mais on va aussi avoir, sur cette année 2022, le projet Calhypso avec des investissements à hauteur de 2,8 M€.

- Une trajectoire financière qui reste soutenable pour 2022, même si elle est tendue, mais qui montre de manière assez claire la fragilité financière structurelle d'UBFC, notamment au titre des recettes et des recettes propres.

- Un modèle économique particulier. Vous l'avez vu pour le budget rectificatif puisque nous sommes toujours à un niveau de dépenses et de recettes fléchées à hauteur de 85 %, qui contraignent donc bien entendu l'exécution du budget.

Sur les opérations, je ne vais pas y revenir, ce sont les mêmes chiffres qu'on vous avait donnés. On a toujours le même volume d'opérations et je pense qu'il va encore croître en 2022.

M. Grevey. - En ce qui concerne le tableau des emplois que je vous ai présenté tout à l'heure, nous allons regarder principalement les trois colonnes qui sont colorées. Nous allons commencer par celle de gauche, en regardant le montant total qui est tout en bas. Je crois que c'est 12. C'est toujours la même chose, ce sont des doctorants qui sont arrivés dans le cadre de la LPR plus un poste au titre de la formation tout au long de la vie, donc des emplois de l'Etat.

Je rappelle un élément qu'il me semble important de rappeler qui est que, fin août, nous avons reçu une pré-notification par l'Etat pour sept nouveaux doctorants, qui étaient paraît-il financés et nous avons donc embauché sept nouveaux doctorants. Nous avons

appris par la suite que nous n'en aurions finalement que cinq de financés sur les sept. Ce qui veut dire que nous prenons sur les ressources propres le financement de ces deux doctorants qui étaient prévus, qui nous avait été alloués par l'Etat puis retirés. Il s'agit donc ici d'un petit mouvement d'humeur.

Au niveau de la colonne du milieu, on voit le nombre de contractuels. Dans le premier sous-total, on est à 416,31 équivalents temps plein travaillés concernant les doctorants, postdoctorants et puis, dans le deuxième sous-total, on a 82,73 personnels BIATSS. Ce qui fait que lorsqu'on additionne les deux colonnes, on a la colonne finale et on arrive à un total qui va augmenter de 101,82 ETPT dans le courant de l'année 2022, c'est-à-dire qu'on a une augmentation de 25 % des personnels. Ce sont principalement des personnels doctorants et postdocs. Ce qui veut dire que nous avons misé sur le fait que les projets allaient se déployer comme prévu, en tout cas plus normalement que pendant la crise que nous venons de subir, même si elle n'est pas terminée.

Les commentaires reprennent un peu ce que je vous ai dit. On voit qu'on a toujours beaucoup de personnels qui sont liés à ISITE : 20 personnels BIATSS et 122 personnels doctorants postdoctorants.

On a eu des crédits de personnel à la hausse, qui sont liés aux effectifs, à la prolongation de contrats et puis aux nouvelles mesures RH qui ont été mises en place.

Ce qui fait que le pourcentage de doctorants par rapport aux personnels BIATSS augmente encore. On va donc passer à 83 % et quelques de personnels doctorants et postdoctorants et 16 % et quelques de personnels BIATSS. On voit que la proportion de doctorants augmente régulièrement au cours des dernières années.

Je crois que vous avez à peu près toutes les informations.

M. Commeau. - Vous me permettez de compléter avec quelques éléments car il y a un effet volume, augmentation des effectifs, mais nous avons aussi un certain nombre de mesures réglementaires au bénéfice des agents et des chercheurs, mais qui impactent tout de même de manière significative notre masse salariale et qui ne seront pas forcément compensées par la dotation de l'Etat.

Il s'agit de l'instauration de l'indemnité de fin de contrat qui va entrer en pleine croisière en 2022, qui est fixée à 10 % de la rémunération brute totale perçue par l'agent au titre de son contrat.

L'indemnité de télétravail est plus anecdotique, il s'agit de 2,50 € bruts par jour télétravaillé, ce qui peut aller jusqu'à 220 € par an et par agent pour les agents du siège.

Le remboursement forfaitaire des cotisations de protection sociale complémentaire est plus significatif puisque c'est 15 € mensuels pour tous les personnels d'UBFC.

Et enfin la revalorisation attendue des contrats doctoraux. Ce qui fait, pour les contrats conclus à compter du 1^{er} septembre 2021, une augmentation de 6 % et, à partir du 1^{er} septembre 2020, plus 12 %. Là aussi, il y aura tout de même un impact significatif et positif pour les agents, mais qui n'est pas négligeable pour notre budget.

On en arrive maintenant aux autorisations budgétaires et notamment aux autorisations de recettes. Comme on vous l'a dit, les recettes sont en baisse puisqu'on était, sur les recettes globalisées, à 3 422 000 € au BR 2021 et on sera à hauteur de 2 912 000 € pour 2022, sachant que c'est une prévision, avec notamment des recettes propres qui augmentent un petit peu, à hauteur de 2 310 000 € et des recettes fléchées qui baissent d'une manière plus considérable, mais c'est lié au fait que nous avons touché un gros paquet fin 2021 puisque là, nous passons de 39 M€ à 25,15 M€. Voilà pour les recettes.

Les dépenses augmentent puisque si on prend les CP, en personnel nous allons passer d'un peu plus de 16 M€ à un peu plus de 20 M€. Sur les dépenses de fonctionnement, on passe, essentiellement du fait d'ISITE puisqu'on va entrer dans le vif du sujet ISITE, de 3 223 000 € à 9 302 000 €. Ce qui fait qu'au global, les dépenses de fonctionnement passent de 9 à 21 M€.

C'est le cas aussi pour les autres contrats.

En investissement, pour 2021 il y a eu une sorte de pause dans les investissements et là, on fait la projection que cela va reprendre et qu'ils vont doubler en 2022, passant de 3 174 000 € à 7,7 M€.

Là encore, les recettes budgétaires avec le même tableau que pour le budget rectificatif, un globalisé fléché, avec le détail de chacune de ces recettes budgétaires dans les *slides* suivantes. On pourra répondre à vos questions si vous le souhaitez. C'est là qu'apparaît ce que je vous disais tout à l'heure concernant le projet RITM sur l'hybridation des formations, avec 1 million qui disparaît malheureusement en 2022.

Vous avez le détail de ces ressources propres globalisées et fléchées dans les tableaux qui suivent.

M. Grevey. - En autorisations d'engagement et crédits de paiement, nous sommes à un peu moins de 50 M€, avec des augmentations relativement fortes. C'est-à-dire que si on regarde du côté des variations du budget rectificatif par rapport au budget initial, ce sont les AE (avant-dernière colonne) et les CP (dernière colonne). Il y a donc une petite erreur de copier-coller.

On voit qu'on a des augmentations de 126 % et 163 % respectivement pour le fonctionnement et l'investissement et qu'on a une augmentation plus modeste (de 27 %) pour les personnels. Là, on a des variations qui sont importantes, notamment parce qu'on va traiter moins d'opérations pour compte de tiers qui n'entrent pas dans le budget, c'est-à-dire qu'on va moins faire la « boîte aux lettres » et on va plus opérer directement sur un certain nombre de projets. Ce sont donc les éléments classiques.

Pourquoi a-t-on une augmentation au niveau des investissements ? C'est principalement parce qu'on a gagné deux EquipEx+ fin 2020 et qu'il va y avoir à peu près 6 M€ d'investissements pour ces deux projets d'EquipEx+. Sur les 7,7 M€, il n'y a déjà pas loin de 6 M€ pour ces deux projets.

Ensuite, vous avez les répartitions de dépenses par nature et par masse. On va regarder ce qui se passe au niveau général, donc plutôt le siège. C'est un peu étendu, mais c'est le siège. On voit que les crédits de personnel vont passer de 675 000 €, en gros, à 998 000 €, tout simplement parce qu'on renforce en partie les services. Dans cette partie, nous avons également les personnels et doctorants qui étaient des doctorants de la LPR.

Au niveau du fonctionnement, on passe de 1,5 M€ à 1,7 M€.

Au niveau des investissements, on passe de 185 000 € à 151 000 €. Le travail qui a été fait permet de limiter l'augmentation du siège malgré l'augmentation de l'activité. Après, nous verrons comment les choses peuvent avancer. En tout cas, nous avons déjà renforcé les équipes sur cette année 2021.

Pour les autres projets, on voit des augmentations significatives, comme cela a été indiqué par le DGS, notamment ISITE où on passe, dans le fonctionnement, de 3 à 9, etc.

Ensuite, on peut répartir par grands projets. On a une partie formation, une partie pôles médicaux, ce sont les pôles en santé publique cofinancés par la Région, l'ARS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Fondation de France. Sinon, on a le pôle santé fin de vie qui est plutôt financé par le ministère. En fait, nous avons la mission, sur cette opération-là, de fédérer toutes les recherches qui se passent au niveau français dans ce domaine-là.

Ensuite, nous avons tous les autres projets de recherche qui sont présentés et enfin le siège qui fait la synthèse au niveau personnel, fonctionnement et investissement.

M. Commeau. - Un petit focus, comme on l'a fait pour le budget rectificatif, sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement du siège. Le Président en a dit quelques mots. J'attire votre attention sur trois lignes en particulier :

- Le data Center labellisé pour 338 000 €. C'est un projet qui a été suspendu en 2021, notamment parce que notre directeur des services de la formation était absent, que nous avons relancé en lien avec l'uB et l'UFC. Une partie des crédits qui nous avaient été dévolus avaient été fléchés vers l'uB pour la construction du data Center et nous travaillons sur l'interconnexion.

- Le Président l'a dit, une augmentation des frais de personnel du siège. En tout cas, c'est ce qu'on prévoit, ce qui ne veut pas dire qu'on les exécutera tout de suite, mais on a renforcé la DSI car nous étions vraiment arrivés à un niveau où on ne pouvait même plus faire de maintenance régulière, ce qui posait des problèmes un peu partout. Nous avons donc réussi à renforcer les effectifs en recrutant deux personnes supplémentaires. L'idée est aussi de renforcer les RH et les finances pour absorber le flux d'activités supplémentaires.

Lié à cela, il y a là aussi une augmentation proposée en investissement pour le numérique. Il avait été envisagé un temps de changer de logiciel finances et de passer de Cocktail à Sifac. Ce ne sera pas possible parce que nous avons besoin d'un accompagnement fort de l'université de Bourgogne qui n'est pas envisageable tout de suite. C'est un projet qui est repoussé à au moins 3 ou 4 ans, mais il faut néanmoins que nous améliorions un certain nombre d'outils qui nous font cruellement défaut, notamment en matière financière. C'est ce qui explique le fait que le remplissage, le renseignement d'un certain nombre de tableaux est très compliqué parce que beaucoup de choses se font encore sous Excel. Il faut même, parfois, refaire les comptes à la main.

J'en profite pour remercier les collègues de la DAF qui, malgré le flux de l'augmentation de l'activité, nous ont permis de rendre ce budget un peu en retard, mais en tout cas dans les temps qui nous avaient été impartis par l'Etat.

Voilà pour l'essentiel des dépenses de fonctionnement prévues pour le siège, en fonctionnement et en investissement.

M. Grevey.- Nous avons ensuite les équilibres financiers. Je vous rappelle ce que je vous avais dit tout à l'heure qui est que la zone orange est une zone extra-budgétaire, qui prend en compte les reversements pour comptes de tiers pour la première ligne et puis la TVA pour la deuxième ligne.

Il y a un montant de 5 700 000 € qui est positionné ici, mais qui ne correspond pas à une réalité de financement, qui est en fait le retraitement d'opérations pour comptes de tiers auparavant qui passent dans le budget initial. Il faut donc tout de même le faire apparaître ici.

Il y a 1,4 M€ pour la TVA. Nous allons donc récolter plus de TVA.

Et nous aurons malgré tout besoin de 964 800 € pour les opérations pour comptes de tiers.

Ce qui fait que quand on regarde les encaissements qui sont au niveau de 22 M€, moins les 964 000 €, on arrive à notre solde budgétaire de 21 M€, mais qui est déficitaire, donc plus de besoins que de recettes.

Nous passons à la situation patrimoniale.

M. Commeau.- C'est là où nous avons la vérité des chiffres. Je reprends le tableau du budget rectificatif.

Le résultat prévisionnel est positif, mais d'à peine 7 000 €. On peut donc dire qu'on est proche de l'équilibre. Ce n'est pas un indicateur forcément très réjouissant, mais il montre la fragilité de la structure UBFC, que notre exploitation reste compatible avec les résultats générés, mais on a une augmentation des charges – qu'on a vue - et nos recettes ne progressent pas de la même ampleur et surtout les recettes permettant à la maison de fonctionner hors opérations fléchées. C'est là la vraie difficulté d'UBFC, c'est que nous n'avons pas une structure suffisamment solide sur nos recettes propres.

La capacité d'autofinancement reste positive. Mais là aussi, nous étions à 1 565 000 € au BR et nous passons à 155 000 €.

Le fonds de roulement reste positif de 82 000 € alors qu'il était à 1 450 000 € en 2021.

La variation de trésorerie est négative, comme cela a déjà été dit, mais c'est lié aux encaissements importants de 2021 et aux décaissements encore plus importants en 2022, donc une soutenabilité de la trésorerie qui se dégrade.

Je ne vais pas anticiper sur le débat, mais il est clair qu'aujourd'hui, l'essentiel de nos dépenses étant des dépenses fléchées, il nous faut une masse minimum pour faire fonctionner la boutique. Ce qui veut dire qu'il faut que l'on travaille déjà à ce que nous demande l'Etat, mais qui est aussi une demande formulée par le Président et par le DGS, c'est-à-dire que nous puissions avoir des budgets pluriannuels, avoir une vision plus précise à 2 ou 3 ans. Ceci fait partie des tableaux que nous devons rendre à l'Etat au mois de mars, dont je vous ai parlé. Et puis travailler sur les recettes pour développer de nouvelles recettes propres à UBFC.

Le projet de délibération se présente sous la même forme que pour le budget rectificatif : deux articles où on vous demande de valider les tableaux qui sont dans le rapport qu'on vous a soumis, avec le nombre d'ETP, les autorisations d'engagement, les crédits de paiement, les prévisions de recettes, le solde budgétaire pour l'article 1 et puis les prévisions comptables pour l'article 2, en sachant - et nous en sommes sincèrement désolés - que le dernier tableau qu'on vous a envoyé dans le rapport sur le budget initial n'a pas été rectifié suite au dialogue constructif que nous avons eu avec l'Etat. Nous vous le renverrons donc après le conseil d'administration. On peut vous le montrer. Le Président va l'afficher.

Il s'agit du tableau dit de synthèse budgétaire et comptable. Par rapport à ce qu'on vous a envoyé - et je vous prie encore de nous excuser de ce contretemps -, sur la première ligne, le niveau initial de restes à réaliser, on indiquait 2 322 000 € et en fait il faut lire les chiffres validés qui sont de 1 630 996 €. Sur la ligne 4a, on indiquait 22 M€, on est en fait à 28 414 000 €. Sur la ligne 14, on vous indiquait -5 710, c'est en fait 0. Le niveau des restes à réaliser n'est pas de 2 264 000 € mais de 1 572 000 €, ce qui modifie le bas du tableau, la trésorerie fléchée et la trésorerie non-fléchée, sachant que c'était incohérent. La trésorerie fléchée est à un peu plus de 6 770 000 € et la trésorerie non-fléchée à 3 290 000 €.

On vous renverra ce tableau à l'issue du CA.

M. Bouchet. - Merci de me donner la parole.

Au nom des camarades que je représente, nous sommes un peu surpris, voire gênés par rapport à ce que nous attendions de cette présentation, de ce type de présentation qui, pour nous, ressemble plus à un budget de nature comptable et interne que ce qu'on attend d'un budget d'un CA. C'est-à-dire que moi, à titre personnel, j'attendais davantage une vision politique. Un budget n'est que l'expression d'une vision, d'un projet politique qui explique les choix et les orientations qui sont pris.

J'attendais cette présentation à l'oral pour avoir un discours un peu liminaire qui nous aurait justifié les orientations qui sont celles traduites financièrement dans ce budget. C'est un élément qui me semble extrêmement important et qui me manque au jour d'aujourd'hui. Il n'est donc peut-être pas trop tard pour avoir des éléments d'éclaircissement sur les orientations et choix faits par la présidence.

C'est un premier élément qui me semble important à nous donner pour savoir si nous allons voter pour ou nous abstenir.

Si je vous dis cela, c'est aussi au regard du budget initial voté par l'uB - Pascal Neige ou d'autres personnes de l'uB me contrediront si je me trompe - qui a fait le choix de voter un budget très déficitaire pour mettre en avant à l'Etat qu'aujourd'hui, on ne peut pas faire tout ce que l'on veut avec moins et de moins en moins. Or le budget que vous nous présentez là est un budget de bon père de famille à l'équilibre qui démontre en fait que même en perdant ISITE, même en perdant des moyens, nous allons continuer à essayer de tourner comme nous pouvons, avec les faibles moyens qu'on nous donne.

N'aurait-il pas été plus cohérent de faire un budget encore plus déficitaire avec les 11 M€ manquants d'ISITE pour faire prendre conscience à l'Etat que ce budget est nécessaire pour améliorer le fonctionnement du service financier, pour améliorer la pérennisation des emplois qui sont faits, etc. ?

C'est aussi ce que j'aurais aimé entendre, c'est-à-dire que même si on peut dire qu'on va tenter d'obtenir de nouveaux crédits sur une ComUE expérimentale, un nouveau dispositif, aujourd'hui il faut gérer la situation qui est celle que nous avons.

Est-ce que l'on va continuer à inscrire des étudiants en master dans les Graduate Schools en première année en sachant qu'on ne sait pas si on pourra le faire en deuxième année ?

Est-ce qu'on va pouvoir continuer à avoir des projets ambitieux pour la structure en cohérence avec les établissements ? Etc.

Il est vrai qu'il aurait vraiment été très important pour nous d'avoir la perspective de la présidence sur un ou deux ans compte tenu de la situation que l'on connaît tous. Et fallait-il faire le choix de faire un budget à l'équilibre, du moins très faiblement et très précaire, ou ne fallait-il pas faire le choix d'un budget très déficitaire pour bien montrer à nos instances étatiques qu'en l'état, cette perte fragilise énormément l'existence et le projet de développement porté par l'UBFC ?

M. Grevey.- Est-ce que je laisse Madame Pucéat intervenir avant de répondre ?

Mme Pucéat.- C'est comme vous le souhaitez. C'est juste parce que le budget de l'uB a été mentionné. Nous l'avons effectivement voté en CA lundi dernier.

Ce n'est pas tout à fait une volonté. C'est aussi un problème structurel que nous avons à l'uB sur notre masse salariale. C'est-à-dire que nous aurions plutôt souhaité voter un budget plus équilibré que celui qui est passé lundi dernier.

Je ne dirais donc pas que c'est un souhait au niveau de l'uB. En revanche, il est vrai que nous sommes arrivés à voter un budget déficitaire de 7,7 M€, mais qui correspond en grande partie à notre structure de masse salariale et au GVT en particulier qui s'accumule puisqu'en 3 ans, nous accumulons 8 M€ d'augmentation de la masse salariale.

C'était donc juste pour préciser que ce n'est pas tout à fait une volonté politique, c'est plutôt une volonté de ne pas compenser par une campagne d'emplois qui serait plus réduite. C'est-à-dire que nous avons maintenu une campagne d'emplois, ce qui nous amène de fait à un budget qui est déficitaire.

M. Bouchet.- Cela n'en reste pas moins un geste politique fort de notre point de vue.

M. Grevey.- Je vais répondre en partie à Monsieur Bouchet.

La présentation politique s'est faite au moment du DOB, lorsque nous avons discuté sur ces aspects-là. Mais il faut que nous gardions aussi présent à l'esprit que nous avons entre 85 et 90 % des crédits qui sont des crédits fléchés. Le reste nous sert uniquement à alimenter les fonctions supports. On n'a donc pas de marge de manœuvre dans notre système, dans notre modèle.

Là où je vous rejoins, c'est que la masse salariale que nous avons sous plafond d'Etat est de l'ordre de 1,5 million et, surtout, nous avons 26 ETPT, mais il faut qu'à la fin de l'année, nous n'ayons que 21 ETP. C'est de ce côté que nous pouvons agir du côté du ministère.

On essaie donc de renforcer cette partie-là parce que nous fonctionnons grâce à des personnels sous contrat, ce qui n'est pas très satisfaisant, nous sommes bien d'accord.

C'est le modèle économique d'UBFC qui est celui-là, nous ne fonctionnons que parce qu'il y a des frais de gestion et nous finançons les fonctions supports au travers de ces frais de gestion. Et forcément, quand on est dans une phase croissante sans arrêt avec des crédits ISITE qui nous permettaient de mettre un peu de « beurre dans les épinards », cela va tout seul et quand on voit qu'on freine avec ISITE mais qu'on a toujours des dépenses importantes et qu'il faut donc que l'on suive avec les fonctions supports, nous avons une année difficile à passer.

Ensuite, il faut qu'on analyse plus finement. C'est pour cela que le tableau 9 n'a pas été remis, parce qu'il n'est pas suffisamment fiable pour que nous ayons une vision pluriannuelle. Il faut donc que nous travaillions sur cet élément-là pour savoir si le fait que nous allons être juste à l'équilibre est conjoncturel ou si c'est structurel. Parce que là, on imagine que c'est structurel, mais tant qu'on n'en a pas la preuve, je ne peux rien dire.

On est donc plutôt sur cette idée-là et puis, ensuite, d'essayer de négocier du côté du ministère pour avoir quelques postes supplémentaires parce que c'est ce qu'il nous faut pour que cela fonctionne bien.

Et le fait de se mettre en déficit ne nous arrangerait pas pour avancer, du moins me semble-t-il.

Je ne sais pas s'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Genelot.

M. Genelot.- J'aimerais savoir, s'il n'y a pas d'autres financements de l'Etat type plan d'investissement d'avenir, etc., si les dépenses ISITE sont soutenables dans le temps avec le niveau actuel des ressources ou si l'on va devoir forcément avoir un autre appel à projets supplémentaire pour compenser ces dépenses-là.

M. Grevey.- En fait, on a les crédits ISITE et on les mène jusqu'au bout des projets. Nous sommes en discussion avec les ministères, c'est-à-dire le service du Premier Ministre pour le SGPI et puis le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour pouvoir maintenir des emplois qui permettent justement de faire des fonctions supports.

J'ai assez bon espoir que tout ceci soit accompagné jusqu'à la fin des projets ISITE, c'est-à-dire jusqu'à début 2025. Cette année, nous avons une croissance de l'activité et ensuite, on aura une décroissance monotone de l'activité du côté d'ISITE.

Les autres projets que l'on va gagner vont nous permettre de maintenir le niveau d'activité, mais il faudra peut-être que nous ayons un peu moins de personnels contractuels. Mais là, il faut que nous ayons une vision pluriannuelle pour pouvoir mieux nous projeter. Aujourd'hui, c'est encore un peu incertain.

M. Piat.- Bonjour. Globalement, peut-être que les perceptions de cette présentation sont différentes, je pense notamment à la première intervention. Pour subir un certain nombre de présentations de budget, mais qui sont peut-être différentes selon qu'on est dans un petit établissement ou dans un grand établissement, je tiens à souligner que j'ai trouvé la présentation extrêmement claire, qu'elle a tout de même posé les difficultés entre ce qu'on a connu jusqu'à présent et ce que l'on va connaître après.

Je tiens donc tout de même à féliciter à la fois le travail de synthèse qui a été fait et la qualité de la présentation parce qu'on est obligé de présenter ces tableaux qui correspondent à des avalanches de chiffres qui ne sont pas toujours très agréables à digérer, notamment pour nous, les administrateurs. Et j'ai trouvé que la présentation était finalement assez digeste.

Mes questions portent essentiellement sur le fait que si l'on regarde le document qui nous a été transmis, par un certain nombre de phrases qui sont écrites dedans, on voit bien qu'il va y avoir la nécessité de porter une attention particulière sur la soutenabilité budgétaire. Ce qui se traduit par une maîtrise de la chronologie entre les encaissements et les décaissements.

Lorsqu'on a des largesses budgétaires, c'est assez simple à faire. Mais lorsque les choses deviennent tendues, comme c'est ce à quoi on s'attend pour l'année qui vient, cela nécessite de trouver une agilité financière. Ce qui se traduit, par exemple, par des reports de paiement sur des fournisseurs ou des choses comme cela qu'il faut être capable de faire. Pour cela, il faut avoir des indicateurs qui soient fins et surtout sur lesquels on a une vision continue et suivie. Ceci nous emmène tout droit vers une nécessité qui est celle du pilotage financier.

Ma première question porte donc sur cette fonction de pilotage que nous sommes obligés d'avoir dans les établissements RCE parce qu'il faut tout simplement pouvoir assurer le paiement des personnels, il faut donc s'assurer qu'on aura l'enveloppe nécessaire chaque mois.

Ce pilotage financier, est-ce qu'il existe aujourd'hui à UBFC, sachant que par le passé, on bénéficiait des largesses d'ISITE et que les choses étaient donc moins critiques ? Est-ce qu'il existe ? Est-ce qu'il va se mettre en place ? Quelle est l'organisation qui est prévue dans le futur pour assurer qu'on aura l'agilité suffisante pour pouvoir garantir notre soutenabilité budgétaire ? C'est ma première question.

Ma deuxième question découle un peu de la première. Une des grandes missions d'UBFC, c'est la recherche et on sait que les activités de recherche nécessitent que les établissements – UBFC ici – soient capables de faire banque à certains moments pour pouvoir engager les dépenses. Et ces dépenses sont recouvrées après, quand on a des encaissements qui se font de la part des bailleurs de fonds.

Ma question est la suivante. Au vu de la situation telle qu'elle se présente, est-ce que l'on peut s'attendre à ce qu'il y ait des contraintes qui soient mises sur l'activité de recherche ou est-ce que vu depuis le chercheur lambda qui fait sa recherche sur le terrain, cette situation tendue sera finalement complètement transparente et qu'il ne s'en rendra finalement pas compte ?

C'est ce que j'aimerais savoir pour connaître si, finalement, nous allons devoir gérer la recherche de manière un peu plus tendue dans l'année qui vient ou est-ce que cela restera complètement transparent.

Je terminerai par une remarque suite à ces deux questions.

Pour moi, la situation que l'on découvre aujourd'hui illustre le fait qu'on ne coupera pas, dans l'avenir, à une discussion sur le futur d'UBFC qui permettra de trouver une structure qui éloigne tous ces dangers que l'on voit poindre ici, pour avoir les effets lissage qu'on a sur des grandes structures, ou des effets de reports de masse que l'on peut opérer et qui font que, finalement, on arrive à mieux gérer un budget ou en tout cas on arrive à gérer des situations complexes qui peuvent, à certains moments, se présenter de manière peut-être plus simple, même si cela a été évoqué juste avant dans le cadre d'uB et du GVT qui, ici, n'est pas à la charge d'UBFC. On sait très bien que les universités peuvent aussi avoir des difficultés aujourd'hui à gérer leur budget et ont besoin d'avoir des négociations avec l'Etat pour gérer le GVT.

Ce sont essentiellement ces deux points que j'ai évoqués sur lesquels j'aimerais avoir des réponses.

M. Commeau. - Merci Monsieur Piat. Je vais répondre à la première question.

La question du pilotage financier est primordiale et essentielle. Je ne suis là que depuis le mois de juin, mais avec le directeur des affaires financières et son adjointe, nous l'avons bien pointé. C'est une fonction, une mission qui relève du directeur des affaires financières, mais aujourd'hui, lui, son adjointe et l'ensemble de ses collègues sont aussi beaucoup dans l'opérationnel, ce qui veut donc dire dégager du temps pour cela et cela fait partie des pistes prioritaires que nous sommes en train de mettre en réflexion et, au-delà de la réflexion, en œuvre dans le cadre du projet de service.

Vous avez effectivement parlé de la gestion des paiements des fournisseurs, mais il faut aussi que l'on soit encore plus performant sur la réception, l'encaissement des recettes parce que c'est quelquefois un peu aléatoire. On a vu qu'en 2021, cela avait été un gros paquet-cadeau en fin d'année, mais il faut peut-être que l'on soit un peu plus vigilant sur une régularité dans les versements que les uns ou les autres peuvent nous devoir.

Le pilotage fait donc effectivement partie des priorités de l'organisation d'UBFC et particulièrement de la direction des affaires financières, de même qu'il faut que l'on soit aussi plus performant dans le pilotage de nos ressources humaines, dans le prévisionnel, dans ce qu'on appelle la gestion prévisionnelle des ressources parce que là aussi, nous

sommes submergés par le quotidien et nous n'avons pas le temps de nous poser pour piloter de manière pluriannuelle la gestion des ressources humaines. C'est donc en effet une préoccupation et une priorité pour nous.

M. Grevey.- Est-ce que la recherche va pâtir de tout cela ? Je dirais que sur l'année 2022, il est certain que non, tout simplement parce que nous devrions terminer l'année 2022 avec une trésorerie qui est à hauteur de 10 M€. Ce qui veut dire que nous n'avons pas de problématique *a priori* de ce côté-là.

Pour la suite, je ne sais pas vous répondre franchement. Si je vous dis qu'on n'a pas de souci, c'est vraiment parce que j'ai envie de vous le dire, mais je ne sais pas. Tant que nous n'avons pas de vision pluriannuelle, que nous n'avons pas amélioré notre système d'analyse et de suivi de pilotage, je ne pourrai pas vous en dire plus.

Ce que je sais en revanche, c'est que si l'Etat nous refait des coups en nous disant qu'il nous finance sept doctorants et qu'après, il change d'avis en disant qu'il en financera moins, etc., ce sera difficile.

Nous n'avons toujours pas reçu notre dotation finale pour l'année 2021. Donc pour l'instant, nous sommes sur des idées de pré-notification, mais comme ils sont capables de revenir en arrière sur plein de choses, c'est quelquefois un peu compliqué.

Sur ces aspects-là, cela peut nous embêter, on est bien d'accord. On essaie donc de leur casser les pieds mais comme on ne doit pas être les seuls, je pense qu'ils en ont pris l'habitude.

Là où nous avons vraiment à voir comment il faut que nous travaillions pour la suite, c'est déjà qu'on réussisse à articuler le travail des services d'UBFC avec ceux des établissements membres et qu'on réussisse à sortir la tête de l'eau pour avoir une plus grande valeur ajoutée et qu'on retravaille effectivement le modèle de fonctionnement. C'est quelque chose qui est en route. Pour tout vous dire, j'ai un séminaire tout début janvier avec tous les chefs d'établissement pour parler de ce sujet-là.

Je n'ai pas la solution tout de suite, mais cela fait partie des préoccupations. Vous avez eu la vision du budget vendredi, nous l'avons eu jeudi et nous avons déjà commencé à réagir. Il faut maintenant que nous soyons au clair très rapidement, c'est évident.

M. Porte.- Bonjour à tous.

Cela m'a peut-être échappé dans la présentation, mais puisque vous parlez de recettes, ce qui semble un petit peu paradoxal, c'est que les fruits de la valorisation ne figurent pas dans les revenus de l'UBFC et donc que cela échappe à son périmètre.

Est-ce que je me trompe ?

M. Grevey.- Non, vous avez raison. Les fruits de la valorisation restent dans les établissements. C'est dans les établissements des employés, donc des chercheurs.

Mais la valorisation, aujourd'hui, c'est plus un centre de coûts qu'un centre de recettes, de bénéfices. Et les relations avec les entreprises, par exemple toutes les actions de R&D, profitent aux laboratoires, ce qui est tout à fait bien, mais cela passe par les structures qui ont été mises en place par les différents établissements.

Mais ce n'est pas ce qui va nous augmenter significativement les ressources.

Je pense que là où nous avons à discuter, c'est au niveau des frais de gestion, parce que les frais de gestion sont partagés entre UBFC et les établissements, ce qui fait qu'on touche une partie des frais de gestion sur les contrats. C'est donc peut-être cette partie qu'il faut augmenter.

On a déjà fait passer une délibération il y a 2 mois avec les nouveaux frais de gestion de l'ANR et on a augmenté un peu la part UBFC, mais il faudra peut-être encore l'augmenter en discutant avec les établissements.

En tout cas, c'est une vraie question.

M. Porte. - J'en profite pour poser une deuxième question.

Sur la "planche" n° 9, on a une évolution qui est très linéaire de la croissance des emplois, si ma mémoire est bonne, ceci depuis 2018.

Quand est-ce que serait atteint un régime de croisière pour l'UBFC ?

M. Grevey. - En fait, les emplois sont liés aux projets des chercheurs, ce qui fait que plus les chercheurs ont de projets, plus ils embauchent de doctorants, de postdocs et, du coup, plus il y a d'emplois.

Ce qui est important, ce sont les bâtons rouges et les bâtons bleus, les bâtons rouges étant les personnels qui sont dans les laboratoires pour les contrats de recherche, ce qui monte tout le temps. C'est du côté des bâtons bleus qu'on est plutôt, mais pas uniquement, sur les fonctions supports.

On voit donc que les fonctions supports n'augmentent pas aussi vite que les personnels dans les laboratoires, ce qui n'est pas anormal.

M. Porte. - Cette évolution des personnels en laboratoire est-elle liée à une montée en puissance du rôle de l'UBFC ?

M. Grevey. - Oui.

M. Porte. - Ma question est donc : quand est-ce que l'on peut s'attendre à ce que cette courbe atteigne un éventuel palier ? Sachant que ce n'est peut-être pas facile à prévoir.

M. Grevey. - Elle est encore forte en 2022, mais elle diminuera ensuite parce que nous allons perdre tous les personnels ISITE.

Par exemple, on voit qu'on a 122 ETP ISITE sur les 400, ce qui veut dire un quart. Les ISITE vont forcément diminuer, ce qui veut dire que l'on devrait perdre un quart du nombre. Je pense donc qu'on sera sur un sommet en 2022 et ensuite, on va rediminuer tranquillement et, en 2025, on aura 25 % de moins.

M. Porte. - Merci.

Mme Martinez. - Bonjour à toutes et tous.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour cette présentation. Je crois qu'à l'aune de l'exemple que vous avez donné concernant le nombre de doctorants passant de sept à cinq en cours de route avec l'impact financier que cela induit, on voit bien la difficulté de l'exercice budgétaire dans ce contexte-là et surtout celui de l'inscrire, d'asseoir, de pérenniser et surtout de développer UBFC dans les années à venir.

Sans dire que la Région est en mesure de solutionner l'ensemble des problèmes que vous avez évoqué, je veux juste vous préciser que de notre côté, nous nous mettons à disposition, dans le cadre des relations qui sont les nôtres, pour vous accompagner au mieux. Je pense notamment aux postes qui sont financés par la Région. S'il faut, en cours de route, en voir évoluer la nature, nous sommes prêts à changer cet aspect contractuel au regard de vos besoins sans aucune difficulté.

La Région siègera demain et, à cette occasion, le projet de mandat sera présenté. Dans les perspectives, la structuration à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté continuera bien sûr à être une priorité, mais ce que je voulais souligner aussi, c'est que ce que nous souhaiterions, c'est pouvoir inscrire ce soutien, notamment à la structuration Bourgogne-Franche-Comté, dans une vraie pluriannualité pour permettre à l'ensemble de nos interlocuteurs d'avoir aussi de la visibilité et de pouvoir travailler - en tout cas dans la participation qui est celle de la Région - de manière stable et visible à l'échelle de plusieurs années. Il nous semble important de pouvoir travailler cette dimension-là. Je tenais simplement à le préciser à ce moment-là.

M. Grevey.- Madame Martinez, c'est toujours un plaisir de travailler avec vous, soyez en sûres. On vous remercie particulièrement du soutien que vous apportez à UBFC et à la communauté universitaire au sens général.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

M. Piat.- J'ai juste une petite question technique.

On a vu que les contrats doctoraux allaient être revalorisés, ce qui est une bonne chose pour nos chercheurs. J'imagine que pour les projets de recherche obtenus récemment ou pour ceux qui ont été validés par le passé, l'enveloppe budgétaire allouée à ces ressources RH ne tient pas compte de la revalorisation.

Dans ce cas-là, comment cela se passe-t-il ? Comment est-ce qu'une structure comme UBFC arrive à apporter le complément ? Est-ce qu'il y a des renégociations avec nos bailleurs de fonds ou est-ce quelque chose que l'on doit retrouver par des mouvements de masses internes et, dans ce cas-là, est-ce que cela pose des problèmes ou pas ? Parce que vu le nombre de chercheurs que nous avons, cela fait tout de même du monde.

M. Grevey.- Je réponds vraiment sous contrôle car je ne sais pas. Je pense que ce sont les contrats Etat qui vont être augmentés, mais on me dit que ce sont tous les contrats.

M. Commeau.- Aujourd'hui déjà, on paye un petit peu plus les doctorants qui nous sont financés par l'Etat. C'est pris sur les fonds propres. Et quand il y a des mauvaises surprises comme quand on nous dit qu'on en a sept et que, finalement, nous n'avons que cinq financements, c'est pris sur nos fonds propres.

Demain, la revalorisation, je pense qu'elle sera en partie prise en charge par la dotation, mais il n'est pas certain que ce soit à l'euro près.

Est-ce que l'augmentation sera totalement compensée par l'Etat ? Non, elle ne sera pas totalement compensée. Ce qui veut dire que ce sera encore pris sur nos fonds propres. C'est cela ?

Mme Debiez.- Sur les projets de recherche, ce qui se passe, c'est qu'on prévoit un peu moins de crédits de fonctionnement pour remettre sur les crédits de personnel.

M. Piat.- D'accord. Il s'agit donc d'un mouvement de masse entre crédits de fonctionnement et RH.

M. Grevey.- Oui.

Je vois qu'il n'y a plus de demande de parole. Est-ce que je vous propose de passer au vote ? (*Approbaton générale*).

Qui refuse de prendre part au vote ?

Qui est contre la délibération ? 6 oppositions.

Y a-t-il des abstentions ?

Nous avons 27 présents et 10 procurations, donc 37. $37 - 6 = 31$ votes pour.

Nous sommes d'accord ? (*Approbaton générale*).

Merci.

4. Accord de consortium SFRI UBFC-InteGrate

Il s'agit de l'accord de consortium lié au projet du PIA SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives). Nous avons un accord de consortium qui est à signer avant fin janvier 2022 suivant les règlements de l'ANR.

C'est un accord de consortium qui concerne nos relations entre les partenaires et qui doit être produit à l'ANR.

J'ai deux éléments à porter à votre connaissance.

Le premier élément, c'est que dans la navette des accords de consortium qui se sont promenés à droite et à gauche en dématérialisé, il se trouve qu'il y a eu un écrasement d'un certain nombre de modifications. Ce qui fait que la version que vous avez est globalement correcte, mais qu'il peut subsister quelques petites coquilles. On a notamment vu, suite à une discussion avec INRAE ce matin, que l'adresse de Nathalie Munier-Jolain était indiquée avec une erreur puisqu'il est dit qu'elle est déléguée régionale Grand Est avec une adresse à Strasbourg et c'est l'adresse de l'INSERM. Il faut donc impérativement changer cela.

Au paragraphe 4.2 ou 4.3, il est dit : « Présence permanente du personnel UBFC dans les locaux d'une autre partie » alors que c'est : « Présence permanente d'un personnel d'un partenaire dans les locaux d'une autre partie », ce qui devrait permettre de régler la problématique.

Nous avons donc quelques petites problématiques de ce type-là et puis des discussions ont eu lieu jusqu'hier, au cours desquelles les jalons de l'annexe I de la délibération ont été présentés et nous avons des modifications de proposées. Normalement, vous les avez à l'écran.

Dans le jalon 3, on a 70 % de financements de doctorats supplémentaires sont trouvés « par les Graduate Schools » et pas « pour les Graduate Schools ».

Dans le jalon n° 8, on avait 100 % des fonds de la recherche qui contribuent au fonctionnement des Graduate Schools. Ce qui était un peu surprenant. C'est 100 % des projets de recherche des laboratoires associés aux Graduate Schools contribuent au financement des Graduate Schools, et l'explication est donnée. C'est-à-dire que lorsqu'on ira chercher des projets de recherche pour lesquels on voudra un étudiant en stage de master, etc., on prévoira les financements sur ces crédits-là pour contribuer au financement des Graduate Schools. En fait, ce sont les gens qui sont engagés sur des projets des Graduate Schools.

Le jalon n° 11 était mal rédigé également. L'objectif était de dire qu'on ouvrait les doctorats à un peu plus de diversité qu'au simple grade de diplômé de master. On indique que 10 % des doctorants français ne sont pas diplômés de master, mais sont titulaires d'un grade équivalent. L'idée est de forcer un peu cette diversité, en sachant que ce n'est pas limitatif. Ce n'est pas parce qu'on a un étudiant de master qui veut faire un doctorat qu'on lui dira non parce qu'on n'est pas à 10 %, ce n'est pas la question. La question est d'essayer d'inciter de plus en plus d'autres étudiants à ce niveau-là. Je crois d'ailleurs que nous ne sommes pas loin de ce niveau.

Voilà pour les éléments que je voulais vous donner en amont. Ce qui fait que je proposerais volontiers, vu les modifications qu'il y a à faire, qu'au niveau de la délibération, on ne dise pas : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la version proposée de l'accord de consortium », mais : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la version en date du 10 décembre, laquelle version pourra faire l'objet de quelques modifications formelles ne modifiant pas l'économie générale du projet » si cela vous convient. Et on vous renverra bien entendu toutes ces modifications ensuite.

Mme Cayot.- Bonjour à tous.

N'aurait-on pas moyen de différer un petit peu pour être sûr de la version que l'on vote ?

M. Grevey.- La difficulté, c'est qu'il faut que tout soit signé avant fin janvier et notre futur CA sera le 27 janvier. Il faut que ce soit signé par toutes les parties et envoyé à l'ANR.

Mme Cayot.- L'économie générale du projet n'est peut-être justement pas complètement fixée pour tous.

M. Grevey.- Si. En fait, il y a quelques éléments, comme cela, des erreurs, quelques fautes d'orthographe, quelques petites formulations qui changent.

Mme Cayot.- Il y a notamment, côté AgroSup, une discussion en cours sur l'article 2 de l'annexe concernant le personnel administratif d'InteGrate qui doit être soutenu à 50 % par les établissements.

M. Grevey.- Ceci a été discuté avec le directeur. Donc normalement, cela devrait être bon.

Mme Cayot.- Dans le message qu'il m'a indiqué, pour l'instant, il ne souhaite pas s'engager tant que l'économie générale d'InteGrate n'est pas plus solide que cela. C'était donc juste là mon interrogation.

M. Grevey.- Le projet tourne dans les établissements depuis 2 mois et demi.

Mme Cayot.- Chez nous, il a apparemment mal circulé.

M. Grevey.- J'en ai discuté avec lui hier. Est-ce que vous l'avez vu depuis ?

Mme Cayot.- Oui.

M. Tatibouët.- Bonjour. Je vais peut-être me répéter par rapport au dernier CA. Je ne suis pas contre les Graduate Schools et SFRI. On voit des objectifs très ambitieux, ce qui est très bien. Après, il y a tout de même les détails pratiques, c'est-à-dire qu'on est déjà à court de personnel dans les établissements, éventuellement à court d'enseignants-chercheurs. Là, on met en place des masters internationaux en nombre, avec des étudiants internationaux à 40 %.

Je ne sais pas si on a une stratégie globale, une vision à moyen terme de ce que cela va représenter. C'est-à-dire que comme on ne recrute pas de nouveaux enseignants-chercheurs spécialement dans ce cadre-là, cela veut dire que les enseignants-chercheurs qui interviennent ou les enseignants qui interviennent le font non pas au détriment mais en complément de leur établissement.

Les personnels administratifs ne sont déjà pas en nombre suffisant dans les établissements.

Je me demandais donc si on avait déjà une vision de ce qui était envisagé à moyen terme de la soutenabilité, de comment on allait faire cohabiter finalement les masters non-internationaux avec les masters internationaux. Est-ce qu'on se dirige vers une complémentarité ou est-ce que ce sera un peu une compétition ? Je m'interroge.

M. Grevey.- En ce qui concerne les masters internationaux, aujourd'hui il y a 16 masters que l'on dit UBFC parce qu'ils sont accrédités UBFC et une trentaine de mentions qui sont intéressées pour rentrer dans le dispositif.

L'objectif n'est pas d'avoir tout le monde dans les Graduate Schools, c'est d'avoir un certain nombre de formations qui nous permettent d'avoir des connexions avec des universités étrangères, à l'international, de façon que l'on puisse avoir des doubles diplômes et des mobilités aussi bien entrantes que sortantes pour nos étudiants locaux, donc d'avoir des choses qui sont dans ce sens-là.

Ce qui fait qu'on n'est pas sur des notions de compétition entre un master international, un master national, etc. Ce n'est pas la question. Il s'agit de discuter avec les établissements des masters qu'ils souhaitent porter dans ces Graduate Schools qui vont être des outils de promotion de notre site universitaire à l'international.

Tout n'a donc pas vocation à être ici, dans ces parcours de formation. Ce ne sont déjà que les parcours de formation recherche. Après, c'est uniquement dans l'objectif d'aller présenter un certain nombre de compétences, de spécificités de notre site à l'international.

M. Tatibouët.- Je comprends la notion de visibilité et il peut être intéressant de recruter des étudiants internationaux, je ne le conteste pas. Simplement, de ce que je vois, c'est que tous les laboratoires sont intéressés par l'ouverture de parcours internationaux. Je ne suis donc pas sûr qu'il n'y ait pas un engouement, ce qui ne permet pas une gestion fine et complémentaire de l'offre de formation.

M. Grevey.- En tout cas, cela doit s'inscrire dans la stratégie et dans l'offre de formation des établissements, c'est très clair.

M. Tatibouët.- D'accord. Je vous remercie.

Mme Munier-Jolain.- Nous avons effectivement eu, ce matin, un entretien avec le président au sujet d'un certain nombre de remarques de la direction d'INRAE qui n'ont pas été prises en compte. Je lui avais donc annoncé que je ne voterais pas le texte en l'état puisque l'établissement ne serait pas prêt à signer le document qui nous est proposé.

J'apprécierais donc, Dominique, que tu nous relises la reformulation de la délibération pour savoir exactement sur quoi nous votons. Et je serai prête à la voter, mais malgré tout, il faudra qu'il y ait une réelle prise en compte de l'ensemble des remarques qui ont été remontées le 30 novembre et qui n'ont toujours pas été prises en compte.

J'insiste sur le fait que je souhaite que cette remarque figure dans le verbatim.

Sous réserve que ces modifications d'INRAE qui étaient demandées dans le dernier retour du 30 novembre soient prises en compte, je voterai pour la proposition. Mais je voudrais que tu nous relises le motif de la délibération.

M. Commeau.- Le Président m'a demandé de vous relire l'intitulé de la délibération : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la version en date du 10 décembre 2021, l'accord de consortium du projet UBFC-InteGrate, laquelle version pourra faire l'objet de quelques modifications formelles ne modifiant pas l'économie générale du projet. »

Mme Munier-Jolain.- Pour moi, il y a des modifications dans le document de l'accord de consortium, dans son corps, dans le texte qui sera voté et dans les annexes qui sont proposées dans le document qui nous est adressé aujourd'hui, en particulier ce que Dominique a mentionné tout à l'heure. Il est donc vraiment important que ces modifications soient prises en compte.

M. Commeau.- D'accord. Est-ce que nous avons les modifications du 30 novembre qui ont été demandées ?

M. Paris.- C'était la première version et là, on a une deuxième version qui est sortie, qui comprend toutes les modifications que nous avons acceptées dans le cadre d'une négociation.

M. Commeau.- Là, ce sont les limites de la dématérialisation, c'est qu'à un moment, on ne sait plus quelle est la bonne version.

Peut-on vous demander de nous les renvoyer ?

M. Paris.- Nous les avons.

M. Commeau.- D'accord, nous les avons.

Mme Maurel.- J'entends bien les demandes de Madame Munier-Jolain et les réserves émises par Madame Cayot, mais il semble un peu délicat, justement avec ces réserves et ce que vient de dire Madame Munier-Jolain, de voter ce document en l'état parce que, par exemple, les demandes de l'INRAE, personnellement, je ne les connais pas. Vous les avez eues, mais je ne les ai pas. Je ne peux donc pas voter sur un texte sur lequel vous êtes en train de dire que vous allez accepter des modifications prévues dont nous n'avons pas pris connaissance.

Je ne comprends donc pas bien comment nous pourrions voter ce texte aujourd'hui avec ce flou apparent qui existe entre vous sur la version.

M. Grevey.- Oui.

Mme Munier-Jolain.- Je peux donner par oral les principales modifications qui sont demandées. C'est d'abord que l'adresse d'INRAE soit correcte, ce qui est une modification que nous avons demandée à plusieurs reprises. Cela me paraît être le minimum et je peux vous donner mon adresse directement : 17 rue Sully – 21 000 Dijon.

Et puis il y a un paragraphe qui concerne les membres des parties qui bénéficient de cumuls d'activités qui n'est pas positionné dans le bon paragraphe.

Ce sont là les deux principales remarques, mais qui font qu'INRAE ne pourra pas signer si ces deux remarques ne sont pas repositionnées, c'est-à-dire que la bonne adresse figure dans le document et que le paragraphe sur les cumuls d'activités soit positionné dans un paragraphe *ad hoc*.

M. Commeau.- Il s'agit donc bien de modifications formelles puisqu'il y a une adresse qui est mauvaise, nous allons donc rectifier, ainsi que des éléments qui ont été inscrits, mais pas dans le bon paragraphe.

Mme Munier-Jolain.- Exactement.

M. Commeau.- Cela ne modifie donc pas l'économie générale.

Mme Munier-Jolain.- Cela ne modifie pas du tout l'économie du projet. Cela ne change en rien le projet. Ce sont vraiment des aspects strictement juridiques. C'est le service juridique qui n'acceptera pas que le PDG signe un document où l'adresse est fautive.

Autrement, j'avais deux autres remarques que Dominique a mentionnées tout à l'heure, dans l'annexe I qui est en page 4 du document qui nous a été remis pour aujourd'hui et les modifications que Dominique a proposées en séance me conviennent.

Toutes les objections que j'avais sont donc levées par cette reformulation.

Pour la partie INRAE, je vous ai donc dit clairement les réserves que nous avons.

M. Grevey.- Est-ce que nous pouvons malgré tout soumettre au vote ou est-ce que vous préférez que nous envisagions un conseil d'administration extraordinaire début janvier ?

Mme Maurel.- Je préférerais la deuxième solution, Monsieur Grevey, donc un conseil d'administration extraordinaire début janvier, effectivement.

M. Grevey.- Monsieur Bouchet, vous vouliez prendre la parole ?

M. Bouchet.- Je souhaite que nous ayons la position d'AgroSup puisqu'il y a aussi une grosse incertitude sur cet établissement et là, qui n'est peut-être pas formelle, dont je n'ai pas connaissance.

Mme Cayot.- Je vous prie de m'excuser car j'étais au téléphone pendant que Nathalie finissait de discuter, je n'ai donc pas entendu l'état des débats.

M. Bouchet.- Je disais simplement qu'il y avait une incertitude aussi sur votre établissement par rapport à cette proposition et qu'il valait peut-être mieux attendre un CA extraordinaire début janvier.

Mme Cayot.- Sur le principe, il n'y a pas d'opposition. Nous aurons une version stabilisée qui pourrait être plus confortablement mise au vote.

M. Bouchet.- Je suis d'accord avec vous.

M. Grevey.- AgroSup est favorable ou défavorable ?

Mme Cayot.- Favorable à un conseil d'administration extraordinaire.

M. Grevey.- D'accord. Je vais soumettre au vote pour proposer un conseil d'administration extraordinaire début janvier pour traiter ce point-là.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

Je serai le 4^{ème}.

On fera un conseil d'administration en visio début janvier pour traiter ce point, une version qui sera finalisée.

Je vous propose maintenant de passer au projet suivant.

5. « Portail TrouverMonMaster » : Mise à jour des informations relatives aux Masters UBFC pour l'année universitaire 2022-2023

Il s'agit d'une information...

M. Tatibouët.- Est-ce que je peux vous interrompre, Monsieur Grevey ?

M. Grevey.- Oui, bien sûr.

M. Tatibouët.- Est-ce qu'il serait possible, lorsque nous avons, comme cela, des projets qui sont présentés, que le responsable du projet soit là ?

M. Grevey.- Monsieur Jacquot qui était pressenti est président d'un jury de thèse cet après-midi. C'est pour cela que j'ai repris. Mais nous sommes d'accord.

Le document suivant concerne les informations qu'il faut que nous mettions à jour pour le portail TrouverMonMaster et qui sont relatives aux masters UBFC pour l'année universitaire 2022-2023.

C'est Monsieur Alibert qui doit traiter cela en l'absence de Monsieur Jacquot.

M. Alibert.- Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit effectivement de présenter ici les modifications liées aux capacités d'accueil pour la première année de formation, donc le master première année, ainsi que les informations liées aux modalités de sélection qui sont mises en œuvre.

Ce qui vous est expliqué dans ce rapport, c'est que la plateforme nationale TrouverMonMaster est actuellement en cours de refonte. Il va y avoir une nouvelle version qui va intégrer un certain nombre de données qu'on communique chaque année. En annexe, vous est présenté le tableau qui insère tous les items.

Dans ce tableau, vous allez trouver les dates de la campagne de recrutement. On vous indique que ces dates ont été fixées en concertation avec les services des établissements membres, opérateurs, et puis les responsables pédagogiques des parcours de ces 16 masters UBFC. Ces dates constituent le calendrier de campagne de recrutement.

Ce qui est présenté dans le tableau en annexe vous présente dans une colonne les dates de dépôt des dossiers. Il est indiqué dans le rapport que ces dates sont détaillées dans l'annexe mais, de fait, elles ne sont pas véritablement détaillées puisque ce qui est indiqué dans la colonne, c'est que pour ces dates précises qui dépendent du ministère, nous sommes en attente de la communication de ces dates par le ministère. C'est lié à la mise en place de cette nouvelle version de la plateforme TrouverMonMaster qui est promise par le ministère pour fin février 2022.

Ensuite, vous avez une colonne pour les candidats internationaux, avec des dates qui ont été fixées sur notre site, donc les périodes d'ouverture des candidatures et de fermeture des candidatures. Et vous verrez dans le tableau que la période la plus précoce est le 24 janvier. Ces dates vont du 24 janvier au 21 juin, avec des variations selon les masters. Les plus précoces sont au 24 janvier, les plus tardives sont au 25 mars. Pour les périodes de clôture, c'est le 21 juin pour la plus tardive et le 1^{er} mai pour la plus précoce, ceci dépend du master.

Dans le tableau, vous trouvez également les capacités d'accueil des masters. Vous verrez que ces capacités d'accueil, selon les masters, varient de 10 étudiants à 25 étudiants. Sont détaillés également les critères d'examen, d'information et les modalités de sélection par master, avec des niveaux de précision dépendants de chacun des masters.

Ce qui est nouveau dans ce tableau par rapport aux années précédentes, c'est qu'il y a une information relative aux attendus à l'entrée du M1. C'est ce que le ministère nous a demandé de détailler obligatoirement, ce qu'a fait UBFC et vous retrouvez cette information dans le tableau.

Les dossiers de candidature sont *a minima*, comme précisé dans le rapport, un dossier détaillé du cursus des étudiants, des candidats et puis les diplômes et certificats, mais évidemment, en fonction des masters, certains responsables pédagogiques peuvent demander d'autres éléments comme par exemple des niveaux certifiés d'anglais ou encore des informations supplémentaires qui seront obtenues par l'organisation d'entretiens à l'oral avec les candidats présélectionnés.

Ce qu'il faut noter et qui est important, c'est que par rapport au tableau qui nous est donné en annexe, il y a deux micro-modifications que je vais vous demander d'intégrer.

La première concerne le master MP2 et concerne la toute dernière colonne qui précise les modalités d'enseignement, s'il s'agit d'une formation initiale, d'une formation continue en alternance ou en apprentissage. Il est indiqué dans le tableau que vous avez « formation initiale » et de fait, c'est formation initiale plus formation continue. C'est donc FI-FC. Voilà pour la première modification.

La seconde concerne le master BEWN, master de comportement où, dans la colonne « Capacité d'accueil M1 (totale) », il est indiqué 15 étudiants alors que les capacités d'accueil sont de 14.

Vous voyez que ce sont des modifications mineures qu'on m'a demandé de vous communiquer.

Il vous est demandé de délibérer sur ces capacités d'accueil, ces modalités de sélection et notamment, par rapport aux années précédentes, cette nouvelle colonne qui concerne les attendus à l'entrée de M1.

Je précise, avant de soumettre au vote, que ce tableau doit être communiqué au ministère avant le 31 décembre.

Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que ce tableau est le résultat d'une procédure qui était un peu nouvelle cette année. Elle a été initiée, demandée par Maxime Jacquot, notre vice-président à la formation et à la transformation pédagogique, qui a souhaité changer un petit peu le circuit. C'est-à-dire que la procédure a un peu changé en positionnant différemment les partenaires. Ce qui veut dire que ces dates et ces

informations dans les colonnes sont le fruit d'une discussion entre les responsables technologiques et les établissements membres. C'est donc après concertation et mise en place de ces informations par les établissements membres que ces données ont été votées par les conseils d'administration des établissements membres et se retrouvent maintenant devant le conseil d'administration d'UBFC.

Une fois que tout cela sera voté par le conseil d'administration, ce sont ces données qui vont remonter au ministère.

Les années précédentes, les informations étaient directement demandées par UBFC aux responsables pédagogiques. Cette année, il y a une étape où les établissements membres se concertent avec les responsables pédagogiques et ensuite, on monte au niveau d'UBFC. C'est donc ce document que l'on vous demande de voter.

Mme Maurel.- Je souhaiterais faire une déclaration sur cette plateforme TrouverMonMaster qui servira également d'explication de notre vote contre ce rapport.

À contre-courant finalement de la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil, donc de consolider le droit à la poursuite d'études, la Ministre Frédérique Vidal a décidé de faire évoluer le site d'information officielle de l'offre de master TrouverMonMaster.gouv.fr vers une plateforme de choix et d'affectation calquée sur le modèle de Parcoursup.

Pour le SNESUP-FSU, la situation actuelle n'est certes pas satisfaisante. La situation des étudiants et des étudiantes sans place en master dont le nombre augmente d'année en année est inacceptable. Mais la solution envisagée de calculer le système d'affectation sur celui de la plateforme Parcoursup ne l'est pas plus.

Ce projet de transformation en profondeur de cette plateforme consiste à construire un barrage pour limiter le nombre d'étudiants et d'étudiantes en master en dépit de l'augmentation de la population étudiante et accroître la sélection - Monsieur Alibert a employé ce mot à plusieurs reprises - en master. Il a entraîné et entraînera également une surcharge de travail pour les équipes pédagogiques et des difficultés de traitement des dossiers puisque ce travail va pratiquement s'étaler tout au long de l'année. En effet, comme l'a rappelé Monsieur Alibert, cela va aller de janvier à juin.

Le calendrier du ministère a mis les personnels concernés dans une situation de tension inadmissible et incompatible avec des moyens humains insuffisants et notre calendrier universitaire.

Nous souhaitons pour notre part une tout autre plateforme tenant compte des souhaits des candidats et des candidates, donnant une meilleure visibilité de l'offre de formation, s'appuyant sur des processus simplifiés de candidature, permettant des vœux hiérarchisés par les étudiants et les étudiantes et une affectation qui maximise aussi bien la satisfaction des étudiants et étudiantes que des équipes pédagogiques.

Pour terminer, nous rappelons l'urgence de donner aux établissements les moyens d'augmenter les capacités d'accueil dans les filières en tension et notamment d'augmenter le nombre d'emplois titulaires pour nous permettre d'accueillir dans de bonnes conditions tous les étudiants et toutes les étudiantes. Merci.

M. Grevey.- Merci Madame Maurel.

Est-ce que d'autres personnes veulent prendre la parole ? Monsieur Bouchet.

M. Bouchet.- Pour compléter, nous sommes lucides du fait que nous sommes minoritaires. Je voulais donc vous faire part de deux réflexions.

La première est que l'expérience Parcoursup bacheliers cette année s'est avérée catastrophique, c'est-à-dire que la base même du logiciel qui est chargée de faire les répartitions dysfonctionne aujourd'hui et ne garantit pas que vous ayez, au final, les candidats que vous souhaiteriez. Je pense donc qu'il serait souhaitable que vous ayez un fonctionnement bis ou alternatif parce que je pense qu'on pourrait avoir de très mauvaises surprises.

La deuxième chose concerne le document que vous nous avez envoyé. Il est truffé de coquilles et de fautes. Je pense donc qu'il serait raisonnable de le toiler un peu avant de le rendre efficient et surtout de le traduire en anglais puisque, si j'ai bien compris, il s'adresse surtout à des étudiants étrangers, mais pas uniquement puisqu'il est demandé partout un niveau B2 *a minima*. Je pense que ce serait une bonne façon de matérialiser ce niveau d'anglais et de rendre le document plus digeste pour l'extérieur.

C'est vrai que ce n'était pas demandé pour nos masters par notre ministère, mais je crois que pour vous, c'est extrêmement important en termes de lisibilité.

M. Grevey.- Merci.

M. Besnard.- J'ai une petite remarque sur les deux dernières colonnes. Il faudrait peut-être les reprendre un peu parce que les titres et les contenus sont soit redondants ou ont l'air croisés. Dans la troisième colonne avant la fin, il est marqué « Critères d'examen des candidats » et c'est souvent « Critères d'examen des candidatures » alors que les candidatures, c'est plutôt la dernière colonne. Il faudrait donc une relecture sur ces deux grosses colonnes. Il y a clairement parfois les mêmes contenus aux deux endroits. Il faudrait donc finaliser cela.

M. Grevey.- On a les écritures d'examen des candidatures et puis les prérequis. Les attendus concernent les connaissances et compétences requises. On remettra donc un peu d'ordre dans les cases.

M. Alibert.- Je n'ai pas suivi ce dossier, mais j'imagine que ce sont des tableaux standards du ministère puisque ce sont des systèmes qu'il faut renseigner. En tout cas, l'intitulé des colonnes ne dépend peut-être pas d'UBFC, c'est à voir avec le service concerné.

M. Grevey.- On va regarder s'il y a des éléments qu'il faut changer d'une colonne à l'autre.

Je vous propose de mettre malgré tout au vote.

La délibération est la suivante : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur les capacités d'accueil, calendrier et modalités de sélection en première année du diplôme national de Master à UBFC pour l'année universitaire 2022-2023. »

Qui ne veut pas prendre part au vote ?

Qui est contre ? 4 votes contre.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Je vous remercie.

M. Bouchet.- Pour information, peut-on nous dire combien il reste de votants ? Parce que j'ai vu beaucoup de collègues partir.

M. Grevey.- 21 présents, 9 procurations.

M. Bouchet.- Merci.

6. Droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires et modalités d'exonération

C'est toujours avec Monsieur Alibert. Je crois que l'on reporte la même politique que l'an passé ou que cette année.

M. Alibert.- C'est exactement cela. Vous savez tous qu'en novembre 2018, a été lancé un programme qui s'appelle « Bienvenue en France », qui a pour vocation d'accroître l'attractivité des étudiants internationaux. Ce programme s'est fixé l'accueil de 500 000 000 étudiants étrangers d'ici 2027, sachant que, pour vous donner un ordre d'idée, c'est actuellement autour de 360 000 étudiants, ce qui est déjà pas mal.

Les mobilités s'accroissent donc au cours du temps, on a + 23 % sur les cinq dernières années en France, mais c'est une progression qui est plus faible que celle des autres pays. Cette politique a donc été mise en place et, pour la financer, il a été également mis en place des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires.

Le résultat de cette mise en place de droits d'inscription différenciés a pour conséquence d'augmenter considérablement les frais d'inscription des étudiants extracommunautaires. Pour vous donner là aussi une échelle, une inscription en licence coûte 170 € et quand on est extracommunautaire, c'est 2 770 €. En master, c'est 243 € pour un étudiant national ou de la communauté européenne et 3 770 € pour un étudiant extracommunautaire.

Par contre, pour les doctorants, c'est une mesure qui a été supprimée, les droits d'inscription restent donc à 380 €.

On a donné une marge de manœuvre aux établissements d'enseignement supérieur pour pouvoir exonérer un certain nombre d'étudiants, sachant que le pourcentage d'étudiants exonérés ne peut pas dépasser la cible de 10 % des étudiants inscrits dans l'établissement.

Comme vient de le dire Monsieur le Président, nous vous proposons de reconduire cette année la politique qui a été appliquée les années précédentes.

Comme indiqué dans le rapport, la définition retenue par UBFC est que les étudiants extracommunautaires assujettis aux droits différenciés puissent être exonérés sans demande expresse de leur part quelle que soit leur situation financière quand ils sont candidats à l'entrée des cursus de formation particulière, soit les licences renforcées, soit les masters en langue anglaise, soit des cursus internationaux, donc intégrant master-doctorat.

UBFC a pour objectif de poursuivre cette stratégie en 2022-2023.

Il est précisé que cette exonération partielle sera prise en compte dans les établissements d'inscription de ces étudiants et toujours dans le respect des 10 % des étudiants inscrits.

Cette exonération s'applique pour l'ensemble de la durée de préparation du diplôme.

Sont annexées à ce rapport deux annexes un petit peu chevauchantes, une première qui concerne les droits d'inscription acquittés par les usagers qui préparent les diplômés nationaux. Cela concerne les étudiants nationaux, mais aussi les commentateurs et les extracommunautaires. Et puis l'annexe n° 2 qui est focalisée sur les étudiants internationaux extracommunautaires. Elle reprend les termes que je viens d'expliquer.

Ce qui vous est demandé aujourd'hui, c'est de bien vouloir délibérer sur ces modalités d'exonération des droits différenciés pour 2022 des étudiants extracommunautaires.

M. Grevey.- Je crois que Monsieur Genelot veut intervenir.

M. Genelot.- Non. Mais c'est une très bonne mesure et je suis content qu'elle soit poursuivie.

M. Bouchet.- J'allais dire la même chose. Compte tenu de la situation financière d'UBFC, on ne peut que se féliciter du maintien de cette orientation.

J'aimerais juste savoir combien de personnes représentent ces étudiants extracommunautaires ? Cela a été très vite sur les chiffres que vous avez donnés au début et je n'ai pas pu identifier le nombre d'étudiants extracommunautaires qui pourraient bénéficier, au final, de cette aide et donc des autres 10 % qui pourraient en bénéficier.

M. Alibert.- Vous voulez dire à l'échelle d'UBFC ?

M. Bouchet.- Oui, tout à fait.

M. Alibert.- Là, je vais me tourner vers Oumhanie si elle est là, parce que je ne connais pas les effectifs précis des étudiants extracommunautaires. Mais ce que je peux vous dire, c'est qu'on arrive à exonérer tous les étudiants extracommunautaires.

M. Bouchet.- Est-ce que vous connaissez la somme équivalente de cette exonération pour UBFC, donc ce « manque à gagner » ?

M. Alibert.- Ce n'est pas véritablement un manque à gagner parce que ce ne sont pas des droits d'inscription qu'on prélevait avant aux étudiants. C'est simplement qu'on n'applique pas une augmentation qui est demandée.

M. Bouchet.- Oui, « manque à gagner » est un terme un peu fort.

M. Alibert.- Ce que j'ai oublié de préciser, c'est que ce que nous faisons ici, c'est en gros la solution qui a été adoptée par l'immense majorité des universités de France.

Ce serait un manque à gagner si l'immense majorité des universités de France avait décidé d'appliquer ces droits d'inscription, mais comme la majorité a décidé de les exonérer, on est tous à la même enseigne.

M. Grevey.- Cela fait à peu près 200 étudiants.

M. Bouchet.- Merci.

M. Grevey.- Je vous propose de passer au vote, sachant que nous sommes 20 présents plus 8 procurations, donc 28.

Qui ne veut pas prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Je vous remercie.

Nous passons au point 7, avec Pascal Neige.

7. Ventilation 2022 des crédits récurrents alloués par les établissements membres aux laboratoires de recherche du site BFC

M. Neige.- Merci Monsieur le Président.

Je vais vous présenter le rapport n° 7 qui concerne la ventilation des crédits récurrents alloués par les établissements membres aux laboratoires de recherche au titre de l'année 2022.

C'est un dispositif que vous connaissez puisque nous sommes dans la 3^{ème} année de fonctionnement de cette ventilation. Il y a quelques évolutions cette année sur lesquelles je vais un peu insister.

La première est que nous avons mis fin à un des critères qui était considéré dans l'équation de ventilation, qui est le critère historique. Vous vous souvenez peut-être que nous avons décidé de réajuster l'ensemble des dotations aux laboratoires, mais il y avait des laboratoires qui devaient baisser et nous avons décidé collectivement qu'il fallait lisser ces baisses, et donc lisser les hausses par voie de conséquence. On avait donc introduit ce critère historique.

Nous sommes arrivés au bout de ce message et ce critère historique n'avait plus lieu d'être.

La deuxième évolution cette année, c'est qu'en conformité à la LPR, les quatre établissements membres qui mettent en commun cet argent pour abonder les laboratoires en crédits récurrents ont décidé d'augmenter la part de crédits récurrents de 5 %. Les quatre établissements ont joué le jeu.

Pourquoi 5 % et pas 10 % comme annoncé dans la LPR ? C'est simplement parce que la LPR annonce 10 % d'augmentation, mais cela doit inclure une dotation spécifique pour les nouveaux entrants maîtres de conférences dans les universités. Nous n'avons pas les moyens d'augmenter de 10 % et, en même temps, de donner cette allocation. On l'a donc coupée en deux et on augmente de 5 % les laboratoires et, par ailleurs, les établissements dotent les nouveaux entrants.

Dernier point. C'était déjà le cas l'année dernière, mais je veux le resouligner, les établissements ont maintenu leur enveloppe spécifique qui est donnée aux laboratoires SHS et informatique. L'année dernière, on avait jugé qu'il fallait faire un effort à ce sujet-là. L'effort est maintenu, il est également augmenté de 5 %. Il y a donc une dotation spécifique qui est incluse dans l'ensemble des documents que vous avez reçus pour ces laboratoires spécifiquement.

Une fois qu'on a fait cela, il faut ouvrir des crédits dans les différents établissements. La ventilation fait qu'on ne retombe pas exactement sur la somme des crédits de chacun des établissements. Il faut donc faire une balance qui permet un équilibre entre les établissements.

Pour la troisième année consécutive, c'est l'université de Bourgogne qui est déficitaire, qui doit donc donner de l'argent à UBFC qui reventile dans les trois autres établissements. C'est le jeu du rééquilibrage, mais on voit une dérive assez importante de ce montant. Les établissements ont donc convenu d'essayer de corriger cette dérive l'année prochaine, donc pour les crédits 2023.

Au final, on vous demande votre avis sur la clé de répartition par établissement membre de la dotation telle qu'elle a été écrite dans le rapport dont je viens de souligner quelques éléments clés et puis de voter également sur le reversement des crédits récurrents. Là, c'est la partie qui permet d'équilibrer les comptes entre les quatre établissements qui participent à cet exercice, donc uB qui doit donner l'argent à UBFC, qui le reventile ensuite vers UFC, UTBM et ENSMM tel qu'indiqué dans le document que vous avez reçu par courrier électronique.

Mme Maurel.- J'ai une question. Monsieur Neige vient de l'évoquer sur le tableau du rapport, à la page 2, on voit dans le flux UBFC et des autres établissements membres un nombre négatif pour l'uB. Vous avez expliqué que c'était parce que l'uB était en déficit.

Je vous avoue que pour moi, ce n'est pas suffisamment clair. Est-ce que vous pourriez me préciser exactement ce qui se passe ?

M. Neige.- Je vous prie de m'excuser, je suis passé vite parce que je suis dedans depuis des années. Mais je vais réexpliquer tranquillement.

Le principe est le suivant. Les quatre établissements qui participent font voter à leur CA une somme de crédits récurrents, c'est historique en quelque sorte. Ces sommes sont mises ensemble dans une seule équation commune pour nourrir tous les laboratoires du site, du moins tous ceux des établissements qui participent. Une fois qu'on a fait cela, on ouvre les crédits pour les laboratoires dans chacun des quatre établissements et on se rend compte que l'équation fait que l'université de Bourgogne a prévu sur sa dotation pour charge de service public un peu plus d'argent que ce qu'elle doit ouvrir pour les laboratoires très concrètement. Ceci alors que pour les trois autres établissements, c'est l'inverse. Il faut donc trouver un équilibre.

Quand j'étais étudiant et que je travaillais dans le système bancaire, on appelait cela la compensation. Je pense que ça existe toujours. C'est la compensation interbanque. C'est ce qui fait qu'à la fin, on se remet à l'équilibre. C'est la même chose, il faut rééquilibrer les comptes.

C'est historique. C'est parce que l'université de Bourgogne ouvrait un peu plus de crédits ramenés au nombre de personnes et, avec le rééquilibrage, on fait glisser ces crédits vers les autres établissements.

Ce n'est donc pas un drame en soi puisque nous avons accepté de jouer le jeu. C'est le volume financier qui devient un peu inquiétant. Je ne vous cache pas qu'au CA de l'université de Bourgogne, quand on a voté un transfert de crédits de ce montant-là vers UBFC, cela a un peu "grincé", raison pour laquelle on imagine essayer de rééquilibrer l'année prochaine.

J'espère avoir été plus clair.

Mme Maurel.- Oui, merci Monsieur Neige.

M. Bouchet.- J'ai deux petites questions que j'avais peut-être déjà posées l'année dernière.

Je suis étonné qu'il n'y ait pas les dotations des MSH et MSHE qui sont, au-delà de leurs fonctions de regroupement, aussi des unités de recherche en propre, me semble-t-il.

Ma deuxième question concerne PEPITE. Je croyais que PEPITE était un dispositif et pas une unité de recherche, ou alors je ne connais pas ce laboratoire. Je voudrais savoir ce qu'il en est.

M. Neige.- Pour la première question sur les MSH, cela n'apparaît effectivement pas ici parce que les MSH bénéficient d'une dotation de recherche qui est fixe et qui n'est pas comptée dans les crédits récurrents. En fait, on ne peut pas l'appliquer, tout simplement parce que les MSH n'ont pas de chercheurs en propre. Or, dans l'équation qui permet l'allocation des moyens, le nombre de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs rentre. Historiquement, ces deux structures MSH et MSHE sont dotées par ailleurs et directement par les universités, donc UFC et uB.

Pour la parfaite information des administrateurs, les deux établissements ont augmenté les crédits des MSH de 5 %, tout comme les crédits récurrents pour les laboratoires.

Pour dire les choses autrement, c'est un dispositif qui passe à un autre endroit, en quelque sorte, pour des raisons pratiques.

M. Bouchet.- Ce qui veut dire que les ingénieurs de recherche ne sont pas considérés comme du personnel de recherche. Ne comptent que les enseignants-chercheurs.

M. Neige.- Je suis bien conscient qu'il s'agit d'un raccourci, mais c'est une mesure pratique qui permet de quantifier la taille d'un laboratoire, donc les chercheurs et enseignants-chercheurs permanents.

Mais on est bien d'accord sur le fait qu'il y a plein de monde qui participe au travail de recherche.

Pour PEPITE, je n'ai pas la réponse. Pour moi, c'est un laboratoire. C'est parce qu'il y a un laboratoire qui porte le même nom, non ?

M. Grevey.- Oui. PEPITE, c'est : Pathologies et épithéliums, prévention, innovation, traitements, évaluation. C'est une équipe d'accueil qui est en Franche-Comté.

M. Bouchet.- Très bien, merci.

M. Grevey.- Je vous propose de passer au vote.

Qui ne veut pas prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?
(Unanimité).
Je vous remercie.

8. Transfert du projet PIA EquipEx IMAPPI (N°ANR-10-EQPX-0005) de la Fondation de Coopération Scientifique BFC à UBFC

9. Transfert du projet PIA EquipEx OSCILLATOR IMP (N°ANR-11-EQPX-0033) de la Fondation de Coopération Scientifique BFC à UBFC

M. Neige.- Je vais me permettre de traiter non pas complètement en même temps mais pas loin les deux rapports 8 et 9 parce qu'ils ressortent du même dossier.

Je pense que cela a déjà été discuté en CA, il se trouve que la Fondation de Coopération Scientifique Bourgogne-Franche-Comté a prononcé sa dissolution. Par sa dissolution, elle n'est plus apte à gérer les crédits. Il faut donc organiser le transfert d'un certain nombre d'objets de recherche qui étaient gérés à la FCS.

Le rapport n° 8 décrit les conditions du transfert pour l'EquipEx IMAPPI. C'est un EquipEx ancienne génération en quelque sorte, il ne fait pas partie des EquipEx+ récents dont nous avons parlé il y a quelque temps. Il y a encore tout un tas de fonds financiers, d'objets scientifiques qu'il faut transférer et gérer.

Le rapport que vous avez eu décrit l'ensemble de ce dispositif de transfert de l'EquipEx IMAPPI de la FCS jusqu'à UBFC.

Pour le rapport 9, j'anticipe un peu mais on fera les votes séparés, c'est la même chose avec l'EquipEx OSCILLATOR IMP, avec tout un tas d'observations qui vous permettent de voir, dans les deux rapporteurs que vous avez reçus, les conditions exactes des transferts.

Pour IMAPPI, je n'ai pas beaucoup de choses autres à vous dire. Je ne sais pas s'il faut que je détaille tout le dossier que vous avez eu. On est sur une question extrêmement technique. Normalement, si j'ai bien suivi les choses, tout est bien bordé, à la fois sur les questions de transfert ou pas d'équipement, de gestion des fonds reliquats de ces deux EquipEx, en tout cas pour le rapport n° 8 concernant IMAPPI.

Je m'arrête ici. Je ne sais pas si vous avez besoin d'autres informations, mais tout est indiqué dans le document. C'est UBFC qui fait une reprise de gestion de cet EquipEx.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des questions ? (Néant).

Je vais lire la délibération pour IMAPPI :

« Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

1) la signature de l'avenant n° 7 à la convention attributive d'aide n° N°ANR-10-EQPX-0005 / EquipEx IMAPPI portant sur le changement d'établissement coordinateur (UBFC) à compter du 01/01/2022 ;

2) l'autorisation donnée à UBFC de reverser - sur proposition du Comité du pilotage du projet - tout ou partie des fonds ANR (y compris une partie des frais de gestion) aux partenaires du consortium (CGFL, CHU...) et ce, jusqu'au terme du projet tel que notifié par l'avenant N° 6 à la convention attributive d'aide opérant une prolongation du projet jusqu'au 31 décembre 2024 ;

3) Le remboursement par UBFC à la FCS BFC de l'avance de trésorerie qu'elle a opérée au démarrage du projet (à travers un protocole d'accord financier FCS BFC/UBFC à conclure début 2022) ;

4) La substitution du PRES FCS BFC par UBFC dans l'accord de consortium du projet IMAPPI. »

C'est donc simplement le transfert du projet.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Nous allons faire la même chose pour le projet OCILLATOR IMP.

« Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

1) la signature de l'avenant n°4 à la convention attributive d'aide n° ANR-11-EQPX-0033/ EquipEx OSC IMP portant sur le changement d'établissement coordinateur (UBFC) à compter du 01/01/2022 ;

2) la décision de soumettre à l'ANR une demande de prolongation de 2 ans en vue de la pérennisation de la plateforme jusqu'au 31/12/2024 (approuvé au comité de pilotage du projet du 19 novembre 2021) ;

3) l'autorisation donnée à UBFC de reverser - sur proposition du Comité du pilotage du projet - tout ou partie des fonds ANR (y compris une partie des frais de gestion) aux partenaires du consortium (ENSMM, UFC, UTBM, CNRS) et ce, jusqu'au terme du projet ;

4) le remboursement par UBFC à la FCS BFC de l'avance de trésorerie qu'elle a opérée au démarrage du projet (à travers un protocole d'accord financier FCS BFC/UBFC à conclure en 2022) ;

5) la substitution du PRES FCS BFC par UBFC dans l'accord de consortium du projet OSC IMP. »

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Cela nous permet de nous pencher sur le sujet n° 10 qui est un sujet dont vous n'avez pas connaissance.

10. Aide financière exceptionnelle pour personnel UBFC en difficulté

M. Commeau. - Ce sont malheureusement des circonstances assez douloureuses. Nous avons appris avant-hier que l'un de nos collègues, Monsieur Dos-Reis-Pasquault, qui travaille en tant qu'informaticien à UBFC depuis plusieurs années, avait perdu son fils, son très jeune fils, Léo, suite à une très grave maladie qui a nécessité son hospitalisation pendant plusieurs mois à Paris, ce qui a occasionné des frais importants pour la famille.

Nous avons souhaité, à la demande de ses collègues et d'une organisation syndicale, allouer de manière exceptionnelle une aide non-remboursable à Monsieur Dos-Reis et à son épouse pour les aider à surmonter financièrement cette épreuve, sachant que cela ne ramènera pas le petit Léo. En tout cas, cela les aidera à surmonter financièrement les frais qu'ils ont déjà engagés et qu'ils vont devoir engager pour les obsèques.

Je vais vous lire la délibération qui est très courte. On l'a faite un peu en urgence, vous le comprendrez : « Il est demandé au Conseil d'administration d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 1 500 € à Monsieur Dos-Reis-Pasquault. »

M. Grevey. - Je l'ai affichée à l'écran.

Je pense que vous avez tous eu le temps de la lire.

Je vous propose de passer au vote et que vous m'autorisiez à envoyer un message de votre part de soutien à la famille.

Je vous propose de passer au vote.

Qui ne veut pas prendre part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

Je vous remercie.

Sauf si vous vous manifestez contre, j'enverrai un message au nom du CA à la famille.

Je propose maintenant de passer à un sujet plus réjouissant qui est le dépôt de projets UBFC dans le cadre des appels à projets recherche du Conseil régional, toujours avec Pascal Neige.

11. Projets déposés par UBFC dans le cadre du Règlement d'intervention Recherche 2022 de la Région BFC

M. Neige.- Merci Dominique. C'est un point pour information des administrateurs.

Il s'agit des dépôts de projets avec gestion UBFC dans le cadre de l'appel à projets régional pour la recherche. Il s'agit ici de vous informer d'un appel de fonds dans le cadre de cet appel à projets recherche.

Depuis cette année et par modification du règlement d'intervention de la région, les UMR CNRS doivent nécessairement faire leur demande de financement soit à travers les Graduate Schools (EUR), soit par un portage UBFC.

Vous avez, en conséquence de ce règlement d'intervention, un rapport qui vous a été envoyé précédemment par voie électronique, qui vous informe de l'ensemble des projets déposés. L'annexe I en particulier vous liste l'ensemble de ces projets. Et vous avez des informations supplémentaires relatives à des statistiques globales sur le nombre de demandes de thèse en particulier ou de projets ANR, Amorçage, Envergure ou colloques demandés.

Vous avez également pour information dans l'annexe II les avis des écoles doctorales sur les demandes de thèse portées par l'ensemble de ces laboratoires.

C'est en fait une adaptation de notre environnement, UBFC et établissements membres, au règlement d'intervention de la Région.

Pour dire les choses autrement, un certain nombre de ces demandes passaient l'année dernière par les établissements membres et le CA d'UBFC n'avait donc pas d'information à ce sujet.

L'ensemble de ces domaines ont été présentés, discutés et votés au conseil académique d'UBFC.

M. Grevey.- Est-ce que cela appelle des remarques de votre part ?

M. Bouchet.- J'ai une courte remarque. Je me trompe peut-être, mais il me semble que le dispositif qu'avait voulu la Région voulait surtout inciter à aller vers des thèses Amorçage ou Envergure et de minimiser les thèses sèches. Or, d'après le bilan, celles-ci sont toujours largement minoritaires. Est-ce que la Région aurait un peu changé son fusil d'épaule en la matière ?

Je ne sais pas si nous avons encore la représentante de la Région.

Ou est-ce que l'on peut considérer que ce type de répartition peut se pérenniser dans les années à venir ?

M. Neige.- Je ne représente pas la Région, comme vous le savez. Je voudrais juste souligner un point. Il s'agit là de demandes, cela ne présuppose donc pas de l'arbitrage qui sera fait par la Région. Donc pour le coup, je ne sais pas répondre à ta question, Patrick.

M. Grevey.- Je crois que la Région est partie.

M. Bouchet.- Tout à fait. Il serait tout de même intéressant d'avoir un peu leur vision, maintenant qu'ils ont un peu de recul puisque cela fait deux années de dispositif, donc savoir s'ils ont un aperçu de ce qu'ils souhaitent davantage favoriser ou pas pour aider notamment les laboratoires dans leurs dépôts de projets.

Il est toujours très désagréable de se faire blackbouler au final, après avoir monté un beau projet, ceci parce qu'on n'était pas vraiment dans les clous attendus par la Région.

M. Grevey.- Tout à fait.

C'était un rapport pour information, il n'y a donc pas de vote.

12. Projet ADtrain4Health subventionné dans le cadre de l'AAP 2021 du programme Erasmus+ au titre de l'action Partenariats de coopération dans l'enseignement supérieur

Je vous propose de passer au rapport suivant. C'est Paul Alibert qui va nous en parler. C'est un programme Erasmus+.

M. Alibert.- Merci Monsieur le Président.

C'est un rapport pour information. Il concerne un projet qui a été accepté, qui s'appelle ADtrain4Health, qui a été déposé en mai 2021 par UBFC dans le cadre d'un appel à proposition du programme Erasmus+ au titre d'une action qui n'est pas celle des mobilités classiques, mais qui est une action Partenariats de coopération dans l'enseignement supérieur.

Ce projet a été sélectionné par l'agence. Elle est dotée d'un budget qui avoisine presque les 300 000 € pour une durée de 2 ans.

Le coordinateur du projet est UBFC, mais les opérateurs de ce projet sont AgroSup (ASD) et l'uB puisque vous allez voir par la suite que cela s'appuie sur deux masters UBFC qui sont des masters opérés par ASD et par uB.

Les partenaires, en Europe, sont en plus d'UBFC, l'université catholique du Portugal et puis l'université d'agriculture de Nitra en Slovaquie. Le partenaire hors Europe est un partenaire fort d'UBFC qui est l'ITMO en Russie, à Saint-Pétersbourg.

Ensuite, il y a des partenaires industriels qui vous sont listés dans le rapport, autour des sciences de la nutrition : Vitagora, ISEKI-Food au Portugal et UNIFOOD qui est une compagnie qui a un partenariat assez fort avec ITMO en Russie.

L'objectif de ce projet est de développer des méthodes pédagogiques et des supports d'enseignement en ligne, donc en mode numérique, dans le domaine des sciences de l'alimentation et pour tout ce qui est lié à la recherche de solutions qui concernent la longévité et la santé des populations vieillissantes, en particulier au travers de la nutrition et de l'alimentation.

Le projet, c'est la fabrication de modules d'enseignement au nombre de huit. Ces ressources informatiques seront évidemment à disposition des étudiants des masters qui sont listés dans le rapport, mais seront aussi librement disponibles pour des acteurs tiers, ce qui est intéressant.

Ce projet implique deux masters d'UBFC qui sont opérés par AgroSup Dijon et par l'uB, qui sont les masters MP2 et P2Food et ensuite trois autres masters qui sont liés aux trois partenaires, au partenaire russe, au partenaire slovaque et portugais.

Une remarque. Cela veut dire que les étudiants vont avoir la possibilité de participer à des formations qui ont une dimension internationale et vont également améliorer leurs compétences en linguistique et leur employabilité.

Finalement, on va toucher ici un élément important qui s'appuie sur les masters UBFC, sachant que cela peut être une réponse partielle à la remarque de Monsieur Tatibouët tout à l'heure sur l'utilité des masters internationaux, c'est que cela va permettre de faire ce qu'on appelle de l'internationalisation chez soi, donc proposer des actions d'internationalisation, mais y compris pour les étudiants qui restent ici et qui, au travers soit des masters, soit des modules proposés, auront des enseignements en anglais. Ils pourront valoriser ces enseignements en anglais sur leur CV.

Ce qui vous est demandé aujourd'hui, c'est de prendre connaissance du succès de cet appel à projets.

Une dernière remarque. Ce projet avait déjà été soumis l'année dernière. Il avait été classé dans la liste de réserve avec encouragement de re-soumission cette année. C'est ce qu'ont fait les établissements avec le succès qui est au rendez-vous aujourd'hui.

M. Grevey.- Merci.

Mme Maurel.- J'aurais souhaité poser une question, peut-être pas directement sur le projet lui-même, mais j'aurais voulu profiter du fait que nous échangeons sur des questions de mobilité.

À l'université de Bourgogne, nous avons un nouveau dispositif, mais je ne sais pas si c'est le bon terme, qui est Forthem. J'aurais voulu savoir quelle était l'articulation qui était faite entre ces projets de mobilité qui sont portés par UBFC et les projets de mobilité qui sont proposés dans le cadre de cette alliance Forthem.

M. Alibert.- Là, on ne parlait pas de mobilité. J'étais en train de parler de modules numériques d'enseignement, mais on parlera de mobilité dans le rapport qui suit, la question a donc du sens.

Dans les deux cas, comme pour les mobilités Erasmus dont bénéficient les masters UBFC et comme tous les autres masters des établissements membres, c'est l'agence Erasmus qui finance tout cela.

Forthem est un projet plus grand. C'est financé sur la grande enveloppe Erasmus et, à l'intérieur, il y a tout un tas d'actions dont des mobilités. Forthem a ses mobilités propres et ensuite, l'université de Bourgogne, comme UBFC et comme les autres universités, a aussi une enveloppe pour la mobilité des étudiants de ses formations. En gros, l'uB avec le programme Forthem a finalement deux sources d'argent pour des mobilités des étudiants, soit des mobilités dans le cadre des enseignements Forthem, soit les mobilités classiques de tous les diplômés qui ont passé une convention avec des partenaires européens.

Je ne sais pas si cela répond à la question, mais ce que je voulais dire, c'est que c'est le même grand programme Erasmus, mais que dans le cadre des alliances européennes comme Forthem, ce sont des crédits particuliers et qu'il n'y a pas d'interférence entre les deux types de financement.

Mme Maurel.- Merci. Vous avez répondu puisqu'il n'y a pas d'articulation entre ces deux dispositifs.

M. Alibert.- Non, c'est relativement indépendant. Je dis bien « relativement » parce qu'on va voir que le rapport suivant porte sur les bourses de mobilité et je vais vous dire que nous avons prévu un certain budget, comme l'uB et comme tous les autres établissements, mais que ce budget a subi une baisse extrêmement drastique cette année par rapport aux années précédentes. C'est aussi lié au fait que dans le cadre du programme Erasmus, le grand programme Erasmus+, il y a eu des mouvements entre les lignes, c'est-à-dire entre les programmes. Et par exemple le programme qui visait à promouvoir la construction de modes d'enseignement hybrides comme le programme ADtrain4Health a été beaucoup mieux doté cette année que les années passées. Par voie de conséquence, les mobilités classiques ont été beaucoup plus sous dotées.

C'est intéressant parce que cela veut dire que pour l'avenir, il faut vraiment regarder ce que finance l'agence qui n'est pas que la mobilité, mais qui est la construction de mobilités hybrides et des alliances européennes parce qu'elles incluent aussi de la mobilité, etc.

Mme Maurel.- Merci.

M. Bouchet.- Je voudrais compléter. La question qui se pose de manière sous-jacente, c'est la lisibilité de la politique scientifique ou de la lisibilité scientifique UBFC et des établissements en articulation. Je pense que c'est plutôt cela parce que dans Forthem, il y a un pan qui s'appelle FoodTech, qui est aussi sur un aspect, mais qui n'est pas le même que le projet déposé.

Ce n'est pas la remise en cause du tout de ce qui est proposé, mais je pense que vu de l'extérieur, une réflexion au niveau d'UBFC et des établissements de la politique scientifique de tous en harmonie et en clarté vis-à-vis de l'extérieur me semble nécessaire aujourd'hui. C'était juste pour compléter le propos de ma collègue.

M. Grevey.- Oui. Nous sommes en accord.

Paul, est-ce que tu nous parles des mobilités maintenant ou est-ce que tu as déjà tout indiqué ?

13. Projet de mobilité (2020-1-FR01-KA103-079292) de l'enseignement supérieur au titre du programme ERASMUS+

M. Alibert.- Je vais aller très vite sur le rapport suivant.

Comme je l'ai dit, c'est le programme ERASMUS dit classique, c'est-à-dire que c'est le programme qui finance la mobilité des étudiants, mais aussi des enseignants et des personnels administratifs en Europe.

La petite nouveauté dans le programme Erasmus+, c'est que cette année, 20 % de l'enveloppe peut être réservée à des mobilités hors Europe. C'est intéressant parce que cela élargit un peu le public et les possibilités de mobilité soit d'études pour faire des semestres d'enseignement à l'étranger, soit de stage, mais du coup cela augmente le nombre de candidats puisque peuvent postuler à ces financements des candidats qui ne prévoyaient pas de faire des études ou des stages dans le cadre de l'Union européenne.

Ce que je vous ai dit précédemment, c'est que cette année, les budgets ont sérieusement baissé. Cela a vraiment été une baisse générale et à peu près identique en termes de pourcentage pour l'ensemble des établissements membres par rapport aux demandes qui avaient été faites.

UBFC a obtenu, pour 26 mois, une somme d'un peu plus de 154 000 €.

C'est une baisse importante, mais sachez que nous serons en mesure de financer toutes les mobilités qui étaient annoncées et qui avaient été demandées. On composera, les années suivantes, avec ces enveloppes-là, mais pour l'instant, malgré la baisse du budget, on arrive à répondre favorablement aux demandes de tous les étudiants.

M. Grevey.- Merci Paul.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions, demandes de complément ?

M. Tatibouët.- C'est une demande de précision. Les mobilités d'enseignement et de formation pour les enseignants et personnels administratifs, sachant que vous n'avez pas vraiment de personnels enseignants sur UBFC, sont donc aussi pour les personnels administratifs des établissements ?

M. Alibert.- Oui, parce que quand on passe une convention Erasmus, on prévoit des flux d'étudiants, mais également des flux de personnels. Comme les masters sont aussi opérés au niveau des établissements, cela concerne des personnels enseignants et administratifs rattachés à ces masters.

M. Tatibouët.- Est-ce qu'il y a beaucoup de mobilités de personnels administratifs ?

M. Alibert.- Non, très peu. Cela fait d'ailleurs partie du plan d'internationalisation d'UBFC que nous sommes en train de rédiger, en détaillant, avec les établissements membres, les objectifs qui vont construire notre politique de l'internationalisation. Parmi les points et dans les objectifs, il y a évidemment mettre l'accent sur l'information et l'accompagnement, justement pour que cela puisse bénéficier aussi aux personnels administratifs.

Cela dépend des domaines, mais autant le personnel enseignant utilise ces possibilités, autant le personnel administratif l'utilise très peu. Il y a pourtant un intérêt, notamment avec l'internationalisation des masters, en étant obligé d'accueillir des étudiants internationaux. Voir comment fonctionnent des bourses à l'étranger peut être extrêmement formateur, extrêmement intéressant pour ces personnels. Mais pour l'instant, c'est très peu développé.

M. Tatibouët.- Je vous remercie.

M. Grevey.- Merci.

14. Questions diverses

Est-ce que vous avez des questions diverses que vous souhaiteriez aborder ?

M. Besnard.- Une doctorante avait écrit au conseil d'administration il y a quelque temps. Je ne retrouve plus son mail...

M. Grevey.- Oui, Madame Schneider.

M. Besnard.- Je ne sais pas si une réponse lui a été faite.

M. Grevey.- Oui, je lui ai envoyé un mail. J'espère d'ailleurs qu'elle l'a reçu. Je lui ai dit qu'il fallait qu'elle saisisse la commission spécifique - je ne sais plus comment elle s'appelle exactement -, la commission des écoles doctorales. Si Monsieur Bouchet est là, il va pouvoir m'aider. Je crois qu'elle doit se réunir en janvier ou en février. C'est la voie classique plutôt que d'interpeller tout le conseil d'administration.

M. Besnard.- Oui, bien sûr.

Mme Maurel.- J'aurais voulu savoir si l'UBFC allait mettre en place le dispositif de mobilité durable.

M. Grevey.- Oui. On l'a fait lors du dernier conseil d'administration.

Mme Maurel.- C'est celui où j'étais absente, veuillez m'excuser.

M. Grevey.- Je vous en prie.
C'est par ailleurs obligatoire.

Je vais vous souhaiter une belle pause de Noël, de fin d'année. J'espère que tout se passera bien pour vous et pour vos proches. Nous programmerons un conseil d'administration extraordinaire en visio très rapidement, ceci pour valider cet accord de consortium SFRI.

On en profitera pour vous présenter la rénovation du logo d'UBFC parce que j'avais demandé que l'on fasse une petite rénovation du logo quand je suis arrivé. Des choses ont été faites chez nous. Je vous proposerai donc cela lors de notre tout prochain conseil d'administration en visioconférence.

Dans l'attente, je vous souhaite le meilleur.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 37).